Une tentative de vol de véhicules déjouée à Constantine

Page 24

RÉUNION ENTRE LE MINISTÈRE ET LES DÉLÉGUÉS DES RÉSIDENTS

Le service civil au centre des discussions

Page 2

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 5979 - SAMEDI 13 JANVIER 2018

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

LORS D'UNE RÉUNION À WASHINGTON

Trump insulte l'Afrique et Haïti

Page 9

Affaire de l'avion algérien intercepté par l'aviation française

AIR ALGÉRIE RÉPOND À L'ARMÉE DE L'AIR FRANCAISE

La compagnie Air Algérie a apporté jeudi soir des éclaircissements concernant "l'interception" de l'un de ses appareils en partance de Constantine à destination de Lyon, mardi 9 janvier, par l'armée de l'air française, au lendemain d'un communiqué de cette dernière accusant l'équipage de «manquement aux règles de navigation aérienne».

Page 3



DR

SOUS LE SIGNE DE LA TERRE ET DE LA MÉMOIRE

KAOUANE DONNE LE COUP D'ENVOI DE YENNAYER À GHARDAÏA

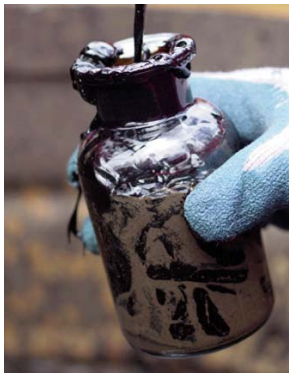
Le ministre de la Communication, Djamel Kaouane, a appelé avant-hier depuis Ghardaïa la presse nationale, «sans distinction», à œuvrer au renforcement du référentiel identitaire algérien et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociales.

Page 5



DR

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO



LE BRENT A FRANCHI LA BARRE DE 70 DOLLARS AVANT-HIER

Nouvelle embellie des marchés

LES COURS du pétrole n'ont pas poursuivi leur hausse hier, enregistrant un léger recul par rapport au nouveau record atteint jeudi en dépassant la barre des 70 dollars, une première depuis trois ans. Toutefois, le baril coûte toujours plus cher pour diverses raisons et le brent flotte au-dessus de 69 dollars le baril dans les cotations internationales d'hier, avant la clôture des séances pour le week-end.

À New York, l'or noir a atteint jeudi dernier à la clôture un nouveau sommet depuis la mi-décembre 2014, porté par une baisse des stocks de brut et des craintes de tensions entre l'Iran et les États-Unis.

Le baril de référence (WTI) pour livraison en février a gagné 23 cents pour finir à 63,80 dollars sur le New York Mercantile Exchange (Nymex).

Le baril de brent, référence pour le pétrole algérien, a franchi la barre de 70 dollars en séance à 70,05 USD, pour la première fois depuis le début de décembre 2014.

"Le resserrement du marché du pétrole rend les marchés optimistes" depuis le début de l'année, a indiqué Mike Lynch de SEER, citant la baisse des stocks de brut aux États-Unis.

Les investisseurs étaient toujours influencés par un rapport du Département américain de l'Énergie diffusé mercredi, évoquant une nouvelle baisse des stocks de brut aux États-Unis, portant depuis un mois et demi le recul des réserves à 37,5 millions de barils.

"Nombreux étaient ceux qui prédisaient une surabondance de pétrole pour longtemps; elle a officiellement disparu", a commenté Phil Flynn de Price Futures Group, expliquant que la demande américaine est actuellement supérieure à la moyenne habituelle et soutient la forte production dans le pays.

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et ses partenaires sont, quant à eux, tenus par un accord de réduction de la production dans le but de faire remonter les prix.

Les marchés ont été également soutenus par l'attente de la décision de Washington quant à la reconduction de l'accord sur le nucléaire iranien.

Si le président Donald Trump refuse de renouveler cet accord, signé en 2015, et choisit donc de rétablir les sanctions économiques, les exportations d'un des plus grands producteurs de l'Opep seraient entravées.

"Le marché est de plus en plus convaincu que Donald Trump va renouveler l'accord dans la mesure où ses conseillers le lui recommandent, mais juste au cas où les investisseurs se préparent à une éventuelle baisse de l'offre de pétrole sur le marché mondial", a souligné un consultant membre du cabinet d'Again Capital.

S.T.

RÉUNION AUJOURD'HUI ENTRE LE MINISTÈRE ET LES DÉLÉGUÉS DES MÉDECINS RÉSIDENTS

Le service civil au centre des discussions

Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière organise aujourd'hui une séance de travail avec les délégués des médecins résidents, a annoncé hier un communiqué du ministère.

Le département de Mokhtar Hasbellaoui précise qu'il recevra des représentants des résidents en sciences médicales «dûment mandatés». Selon la même source, cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la prise en charge des doléances formulées par les résidents en sciences médicales. En grève cyclique depuis plus de deux mois, les médecins résidents multiplient les sit-in pour protester contre leurs conditions socioprofessionnelles. Le ministère avait indiqué récemment que les portes du ministère de la Santé «demeurent toujours ouvertes pour les médecins résidents pour un dialogue responsable et réaliste qui doit rester un moyen civilisé afin de traiter tous les problèmes».



Le ministère avait relevé quatre types de revendications, à savoir les œuvres sociales, l'aspect pédagogique, la refonte du service civil et la résolution de la question du service national. Pour ce dernier point qui concerne les médecins résidents hommes, les protestataires revendiquent une dispense au même titre que les citoyens algériens nés entre 1985 et 1987 et l'abrogation des notes internes du MDN, qui ne prennent pas en compte les demandes de dispense déposées par les résidents pour cause médicale ou pour soutien de famille.

Quant à la question du service civil, principale cause des protestations des médecins en spécialisation, ces derniers affirment qu'ils ne refusent pas de travailler dans les zones enclavées mais contestent plutôt les conditions de travail «déplorables» et le manque de moyens qui les empêche d'exercer leur métier convenablement dans ces zones reculées du pays. En vigueur depuis 1984, le service civil oblige tous les médecins ayant achevé leur spécialisation dans les hôpitaux à exercer entre une année et trois ans dans le sud des pays où dans les Hauts Plateaux avant d'avoir leur diplôme en tant que médecin spécialiste. La durée de leur service civil varie selon la zone dans laquelle ils sont affectés.

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mokhtar Hasbellaoui, qui justifie le maintien du service civil, a affirmé récemment à la presse que ce système garantit une couverture sanitaire du territoire national en fournissant des médecins dans toutes les spécialités. Il a toutefois reconnu des défaillances, assurant que les revendications des médecins résidents pour l'amélioration de leurs conditions de travail avaient été prises en compte par la mise en place de mesures incitatives dans le cadre des lois en vigueur. «Les médecins résidents affectés dans les différentes wilayas du pays auront à leur disposition les moyens nécessaires, notamment le plateau technique et le logement», a-t-il promis, soulignant que le service civil prendra une nouvelle forme dans le cadre du projet de la nouvelle loi sanitaire. Quant au service national pour les médecins, le ministre de la Santé avait assuré que son département «ne peut pas intervenir sur cette question qui relève des prérogatives du ministère de la Défense nationale ».

Z. M.

SUITE À UNE RÉUNION AVEC LA BASE

Le CNAPESTE de Tizi Ouzou met fin à la grève

LE CNAPESTE a décidé, après avoir obtenu gain de cause concernant sa revendication, de mettre fin à la grève, laquelle a duré, rappelons-le, environ cinquante jours. La demande de la mutation vers d'autres services de Rabah Kheddim et de Saïd Marbouti, respectivement chef de service du contentieux et chef de personnel à la direction de l'éducation de la wilaya a en effet été satisfaite. Il va sans dire que la reprise des cours, jeudi dernier dès huit heures, a été ressentie comme une bouffée d'oxygène, aussi bien par les élèves que par leurs parents. Il reste cependant aux enseignants et chefs d'établissement à réfléchir au meilleur moyen de rattraper le temps perdu, notamment concernant les élèves ayant à subir les examens du baccalauréat et du brevet d'enseignement moyen (BEM). Le CNAPEST de Tizi Ouzou a réuni mardi ses délégués, à son siège sis au CEM Lotfi, pour



discuter de la tournure à donner à leur mouvement de grève enclenché depuis le 20 novembre dernier et des propositions de la direction de l'éducation qui consistent en la mutation interne d'un des chefs de service et la mise en retraite du second cadre de la direction. Lors de la réunion, plusieurs délégués ont pris la parole pour signaler l'état des lieux des établissements et le moral des enseignants. La majorité des intervenants ont opté pour la consultation de la base avant de prendre la décision de reprendre ou de poursuivre la grève. Pour sa part, la Coordination de wilaya de Tizi Ouzou de la Fédération nationale des parents d'élèves avait appelé le Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (CNAPESTE), à reprendre les cours. «Nous invitons le CNAPESTE qui est entré en arrêt de travail illimité depuis le 20 novembre dernier, à faire preuve de sagesse et à céder un peu en gelant sa grève pour se mettre autour de la table des négociations avec les autorités compétentes, et ce dans le but de trouver une solution à ce conflit qui n'arrange personne et qui pénalise nos enfants qui sont totalement démotivés», avait souligné Lahcène Ali, coordinateur local de la Fédération nationale des parents d'élèves. Inquiets quant à la scolarité de leurs enfants, des représentants d'associations de parents d'élèves se sont réunis, dans la matinée, à la direction de l'éducation pour tenter de trouver une issue à ce conflit. Cette fédération s'est engagée dans une démarche de médiation entre le CNAPESTE et la direction de l'éducation, et ce dans le but de faire cesser cette grève et éviter que scolarité de leurs enfants n'en pâtisse.

Said. T

AFFAIRE DE L'AVION ALGÉRIEN INTERCEPTÉ PAR L'AVIATION FRANÇAISE

Air Algérie répond à l'armée de l'air Francaise

La compagnie Air Algérie a apporté jeudi soir des éclaircissements concernant "l'interception" de l'un ses appareils en partance de Constantine à destination de Lyon, mardi 9 janvier, par l'armée de l'air française au lendemain d'un communiqué du l'armée de l'air française accusant l'équipage de «manquement aux règles de navigation aériennes».



En quittant l'espace aérien algérien, l'avion d'Air Algérie "a été normalement transféré sur la fréquence du contrôle aérien français qui a donné un code radar et l'a autorisé à opérer directement vers un point de navigation. Une instruction qui a été suivie par l'équipage d'Air Algérie'', explique le chef de division des affaires générales de la compagnie aérienne nationale, Reda Toubal Seghir cité par l'agence APS.
Suite à cet appel, précise M. Toubal Seghir, l'équipage d'Air Algérie "'n'a reçu aucun autre appel du contrôle aérien français, jusqu'au moment où un avion d'une compagnie aérienne étrangère opérant dans le même espace a contacté notre équipage sur la fréquence de secours lui demandant d'entrer en contact avec le contrôle aérien français''.
''Il est à préciser que l'avion algérien a suivi normalement son plan de vol et sans déviation de trajectoire'', souligne le responsable.
''Prenant contact avec le contrôle aérien français, ce dernier informa notre équipage qu'une procédure d'identification a été initiée par les militaires français par l'envoi d'un chasseur, qui est une procédure de sécurité applicable à l'ensemble des compagnies aériennes. Elle vise à s'assurer, en cas de perte de communication radio ou de déviation de trajectoire sans autorisation, que l'aéronef n'est pas sous le coup d'une intervention illicite ou autre'', précise-t-il. M. Toubal Seghir fait savoir que "l'équipage demeure en toute circonstance à l'écoute sur deux fréquences : la fréquence de contrôle aérien de la zone où se trouve l'avion ainsi que la fréquence unique de veille et de secours utilisée par les pilotes et les contrôleurs aériens et également par les militaires en cas de problème sur la fréquence de travail.''
Or, affirme-t-il, "à aucun moment, l'équipage de notre vol n'a reçu d'appel sur cette fréquence de secours prévue justement pour ce cas.'' De plus, Air Algérie "a mis à la disposition des services de contrôle aérien civils et militaires des contacts avec la direction du Centre de contrôle des opérations (centre de suivi permanent des vols), qui a aussi pour charge de communiquer toute situation particulière permettant de maintenir le contact entre les équipages en vol et les responsables au sol via un système de communication propre par message écrit (système acars)'', poursuit la même source .
Dans ce cas précis, le Centre de contrôle des opérations d'Air Algérie (CCO) ''n'a jamais reçu d'appel de la part du service aérien civil ou militaire pour lui signifier ou l'informer d'une perte de communication avec ce vol'', précise M. Toubal Seghir. Marid dernier, un Mirage 2000 de l'armée française a intercepté mardi un appareil de la compagnie Air Algérie, qui ne répondait plus au contrôle aérien. Le Boeing 737, qui assurait la liaison commerciale entre Constantine et Lyon-Saint-Exupéry, « a cessé de répondre au contrôle aérien français, alimentant le doute sur les intentions de l'équipage », explique l'armée de l'Air française sur son site Internet. Un avion de chasse a alors décollé pour intercepter le Boeing au large de Marseille. Objectif : entrer en contact avec l'appareil et s'assurer de ses intentions.
« L'équipage du Mirage 2000 a pu s'assurer que le comportement douteux n'avait pas d'autre origine qu'un manquement à l'obligation de l'équipage du Boeing de maintenir un dialogue constant avec les aiguilleurs du ciel », selon le communiqué.
Air Algérie "a demandé la transcription des messages radio entre l'avion et les services de contrôle aériens'', détaille le même responsable, ajoutant que ''cette transcription permettra de situer les éventuelles défaillances d'un côté comme de l'autre".

H.B.

LORS DU CONSEIL NATIONAL DE SON PARTI

Belaïd appelle au dialogue pour sortir de la crise

UN DIALOGUE réel basé sur la confiance mutuelle, tendant à construire le pays, dans lequel les parties prenantes seront sur un pied d'égalité, semble être la notion du dialogue prôné par le président du parti Front El Moustakbal, Abdelaziz Belaïd, hier lors de l'ouverture de la session ordinaire de son conseil national à Zéralda (Alger). Ce dialogue, a-t-il estimé, est censé impliquer tous les partenaires politiques sans exclusive dans le but de sortir de la crise, tout en considérant que cette dernière est « politique » avant d'être économique. Dans le même contexte, M. Belaïd a souligné que « le bouillonnement » que vit le front social ces derniers jours est dû au manque de dialogue entre gouvernants et gouvernés. Et que les éléments de la sécurité sont devenus les seuls interlocuteurs devant les protestations des différentes couches sociales, allusion faite à la répression dont été victimes les médecins résidents à Alger il y a une semaine. Il a rappelé, dans ce sens, que les élus devraient jouer leur rôle pour prendre en charge les préoccupations des protestataires. Il a ajouté que certains responsables ne peuvent pas prendre des décisions car ils sont « tributaires d'une partie quelconque », ce qui complique leur mission et conduit systématiquement à «la congestion ». À propos de certaines mesures prises récemment par l'exécutif, le conférencier n'a pas fait dans la dentelle. Il a tenu à signaler que la valeur des produits interdits à l'importation ne dépasse pas 10% du total des importations et que tout ce « tapage médiatique orchestré » par le gouvernement n'est réellement qu'«une duperie ».
En évoquant les échéances présidentielles de 2019, le président du Front El Moustakbal a relevé que son parti envisage de proposer, lors d'un congrès national, des élections primaires en vue de les introduire dans le processus électoral (locales, législatives, présidentielles). L'objectif de cette proposition est, à ses yeux, de consacrer la démocratie au sein du parti lui-même, avant de l'étendre à d'autres. A propos du programme de son parti, M. Belaïd a indiqué aussi qu'une commission nationale, composée de militants du Front El Moustakbal et d'experts, se penche sur l'étude d'un programme en guise de projet de société complet et réel. Ce programme, qui figure dans l'ordre du jour de la 5ème session ordinaire du conseil national, visera à trouver des alternatives et des solutions appropriées aux problèmes que connaît l'Algérie en ce moment, a-t-il nuancé.
Sur la question relative aux résultats réalisés par son parti lors des locales et des législatives de 2017, M. Belaid a estimé que cela s'est concrétisé grâce au travail de longue haleine entrepris par les militants de son parti pendant cinq ans, un travail qui se faisait autour d'un «programme ambitieux». Il a expliqué également « ce succès » par l'unité de son parti, dont la majorité ont «une véritable stature» de candidat, c'est à dire qu'ils sont compétents et à la hauteur des attentes du peuple. Le président du Front El Moustakbal a jugé que son parti aurait pu réaliser une meilleure performance s'il n'y avait pas eu de fraude lors de ces échéances. Néanmoins, le parti reste optimiste et ambitieux; il tend, à travers cette rencontre qui s'étalera sur trois jours, à fixer les dates des prochains congrès (régional et national) et revoir certains volets de son programme en vue d'arrêter les lignes directrices pour mener la compétition électorale de 2019.

Aziza Mehdid



DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE ALGÉRIE -UE

Lancement officiel de la création d'une commission mixte

LA CONFÉRENCE des présidents du Parlement européen a approuvé la création d'une commission parlementaire mixte Parlement algérien-Parlement européen en vue de rehausser le niveau du dialogue interparlementaire entre les deux institutions, a-t-on appris auprès d'une source européenne.
La décision de la Conférence des présidents du Parlement européen, haute instance composée des chefs des groupes politiques et du président du Parlement européen, prise lors d'une réunion tenue jeudi à Bruxelles, est "le fruit d'une coopération régulière et soutenue entre les deux institutions législatives, depuis plus de 30 ans", a-indiqué la même source.
La création de cette commission "concrétise ainsi la volonté exprimée par les parlementaires algériens et européens à l'occasion de la 15e rencontre interparlementaire tenue à Alger, le 3 novembre 2016, de rehausser le niveau du dialogue interparlementaire", a-t-on ajouté.
La présidente de la délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe (DMAG), Inés Ayala Sender, a salué lors d'une réunion de la DMAG, tenue le jour même, la décision de la Conférence des présidents qui "viendra approfondir le dialogue politique et les relations bilatérales Algérie-UE".
La présidente de la DMAG a salué également "l'engagement réaffirmé" par les parlementaires algériens à l'occasion de la 16e rencontre interparlementaire, tenue le 19 octobre 2017 à Bruxelles, en faveur de la mise en place de cette commission parlementaire mixte.
L'ambassadeur d'Algérie à Bruxelles, Amar Belani, s'est félicité de "cette importante décision" et a salué l'engagement des deux parties en faveur de la création de la commission parlementaire mixte Algérie-UE.
Cette commission "constituera un jalon supplémentaire dans le renforcement des relations bilatérales entre l'Algérie et l'UE et rehaussera le dialogue interparlementaire", a-t-il déclaré.
M. Belani a rappelé à cette occasion le caractère "stratégique et multidimensionnel" du partenariat entre l'Algérie et l'UE, liées par un accord d'association entré en vigueur en 2005, soulignant que les deux parties ont également adopté en mars 2017 les priorités communes de partenariat dans le cadre de la politique européenne de voisinage, une première en Afrique du Nord.
"Les relations entre les deux partenaires se développent à très hauts niveaux dans différents domaines, à l'instar du partenariat énergétique stratégique et du dialogue informel de haut niveau sur la sécurité régionale et la lutte antiterroriste", a-t-il ajouté.

T.R.



AFIN D'ENDIGUER LE PROBLÈME

Plus de 396 000 familles bénéficieront d'un logement social d'ici à 2019

LE MINISTRE de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar, a annoncé, avant-hier à Alger, que plus de 396 000 familles bénéficieront progressivement d'un logement public locatif (LPL-social) d'ici à 2019. Le secteur compte livrer 396 168 unités de LPL d'ici à 2019, a précisé le ministre lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), rappelant que cette formule de logement est financée intégralement par le Trésor. Depuis 1999, 43 milliards de dollars ont été consacrés à cette formule (LPL), qui a permis de loger 1 141 113 familles, a-t-il dit, ajoutant que 20 milliards de dollars avaient été consacrés aux autres formules de logement et trois milliards à la prise en charge des travaux d'aménagement, soit 66 milliards au total. Cette formule n'a pas été ouverte depuis 2015, ce afin de réduire la pression et mieux organiser l'opération, a souligné M. Temmar. Concernant les retards enregistrés dans les travaux de réalisation au niveau de 18 wilayas, le ministre a annoncé de prochaines réunions avec les entrepreneurs, les sociétés de réalisation et les responsables locaux, où seront prises des décisions de résiliation de contrat, de mise en demeure ou de relance de projets. Le ministre a assuré que «toutes les mesures ont été prises pour relancer la réalisation et accélérer la cadence». **S. N.**

LORS D'UNE CÉRÉMONIE AVEC D'ANCIENS MILITANTS

Le FFS plaide pour un dialogue "inclusif et transparent"

Le Front des forces socialistes (FFS) a plaidé hier, par la voix de son premier secrétaire Mohamed Hadj Djilani, pour un dialogue national "inclusif et transparent" avec tous les partenaires sociaux, les syndicats autonomes et les collectifs des travailleurs, a indiqué cette formation politique dans un communiqué.
Lors d'une rencontre organisée au siège du parti avec "les anciens 63", M. Hadj Djilani a appelé à l'ouverture d'un dialogue "large et franc" avec tous les syndicats autonomes, tout en réaffirmant sa "pleine solidarité" et son "soutien total" aux syndicats autonomes dans leurs "revendications légitimes".
Le premier secrétaire du FFS a tenu à rappeler le rejet, par son parti, des "mesures d'austérité" contenues dans la loi de finances 2018.
Par ailleurs, il a exprimé "la fierté du FFS de célébrer Yennayer, fête identitaire et millénaire", ajoutant que "si Yennayer est reconnu et célébré aujourd'hui d'une manière officielle, c'est grâce au militantisme et aux sacrifices des militants du FFS, des militants associatifs, de la culture et de l'identité amazighes".
S.T.

RÉNOVATION DU RÉSEAU ROUTIER À GHARDAÏA

Une grande préoccupation des autorités

La réhabilitation, la modernisation ainsi que l'entretien de certaines infrastructures de base, notamment les réseaux routiers, demeurent, à coup sûr, l'une des principales préoccupations des pouvoirs publics et des autorités locales, sachant l'importance que constituent les transports routiers dans la perspective de n'importe quel projet de développement local.



Ainsi donc et au titre du programme complémentaire accordé en 2017/2018, la wilaya de Ghardaïa a bénéficié d'une enveloppe financière dont une part non négligeable sera réservée à des projets de réalisation, à savoir la remise en état et le renforcement de quelques réseaux routiers ainsi que la réhabilitation et la maintenance des chemins communaux et de wilaya pour un montant de près de 55 milliards de centimes. Ces derniers représentent près de 366 km, parmi lesquels 85% sont dans une situation de dégradation avérée. A noter qu'après une quinzaine d'années de laisser-aller caractérisé, le grand quartier de Belghanem, situé à l'ouest du chef-lieu, vient enfin de bénéficier de travaux de réfection de la voirie, en particulier le revêtement de la chaussée et la rénovation de certains réseaux d'évacuation des eaux pluviales. La DUC de Ghardaïa et la direction de l'hydraulique ont installé six (6) entreprises locales pour la réalisation de ces tronçons d'assainissement et de bitumage de plusieurs tronçons routiers. Les cités du Grand Belghanem, qui accueillent outre les passagers, les habitants, les commerçants, les fonctionnaires, les enseignants des lycées et collèges, les étudiants ainsi que toutes sortes de travailleurs journaliers, étaient dans un état lamentable, notamment en matière de voirie. La chaussée était jonchée de nids-de-poule et de dos d'âne mal réalisés, alors que les avaloirs étaient absents par endroits. Il suffisait seulement de quelques gouttes de pluie ou de fuites d'eau pour transformer une partie de cette cité en un vrai bourbier. Durant les averses au cours des hivers derniers, de nombreux affaissements ont été constatés sur la chaussée, empêchant de petits écoliers de rejoindre leur école. Auparavant, ces ruelles de Belghanem, qui compte près de 20 000 habitants, étaient quasiment impraticables, ce qui contraignait les automobilistes à faire de longs détours encore à mettre leur voiture au garage avant de prendre le bus. Aujourd'hui, les riverains poussent un ouf de soulagement en voyant les engins de travaux publics débarquer dans leur cité, qui est parmi la première construite à Haï Ben-S'mara, Chouahines, El-Korti et le centre du Belghanem. Ces derniers, faisant partie de la commune de Ghardaïa, ont, à eux seuls, bénéficié d'une enveloppe de 80 528 554,72 de DA pour ces projets visant l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants et de ceux de la localité voisine, telle que l'ancienne palmeraie. Cette enveloppe a donc été consacrée à ces actions de développement, englobant différents domaines tels le bitumage des routes et l'assainissement, ont indiqué les services de la Direction de l'urbanisme et de la construction (DUC) ainsi que la Direction de l'hydraulique. Plusieurs autres actions d'aménagement urbain sont également programmées à travers l'ensemble de la wilaya de Ghardaïa. Contrairement à ce que disent certaines publications, la réalisation de tous ces projets en cours, tout particulièrement ceux résultant des travaux des deux hôpitaux (hôpital de 240 lits confié à Cosider, l'hôpital psychiatrique de 30 lits et un centre de désintoxication) s'exécutent dans le respect des normes techniques d'accomplissement ainsi que celui des délais de réalisation et d'avancement d'une manière très appréciable. Certes, beaucoup reste à faire, dont la réfection des trottoirs considérablement détériorés dans plusieurs cantons et la réparation des dos d'âne hors normes existants.

Aissa Hadj-Daoud

SUITE AUX PONCTIONS SUR LES SALAIRES

Le Cnapeste de Béjaïa dénonce la volte-face de la tutelle

LE CNAPESTE a décidé de réagir suite aux ponctions sur les salaires décidées par le ministère de tutelle, annonçant à l'issue de son conseil de wilaya tenu mardi dernier l'entame d'une grève illimitée à compter de mardi prochain et la tenue d'un rassemblement de wilaya devant le siège de la Direction de l'éducation le lendemain à 10 heures, considérant que le mécontentement des enseignants est, aujourd'hui, largement justifié. Dans une déclaration qui nous a été transmise, le syndicat «dénonce vigoureusement la volte-face de la Direction de l'éducation qui, sur injonction du ministère de tutelle, vient de piétiner ses engagements en optant pour des ponctions provocatrices sur les salaires». Pour le Cnapeste «ce geste est mal venu et la non-prise en charge des problèmes soulevés et déjà reconnus par tous les responsables et à tous les niveaux, sont comme de lourds handicaps empêchant le bon fonctionnement du secteur et ayant un effet néfaste aussi bien sur la carrière des enseignants que sur la bonne marche des établissements et ne font pas, à ce jour, l'objet d'une sérieuse et réelle prise en charge». Pour le syndicat, «au lieu de tendre à créer un climat d'apaisement et de travailler au règlement des dossiers posés, la Direction de l'éducation s'ingénie à trouver des échappatoires et à ajourner le règlement des dossiers en souffrance», s'interrogeant ensuite sur «les milliers de situations administratives et financières en instance, de l'assainissement et de la régularisation du dossier du logement, de la mise en service du siège de la médecine du travail, du manque en moyens pédagogiques et didactiques, du mauvais fonctionnement d'un certain nombre d'établissements des trois paliers…». Les rédacteurs du document rappellent «le sort confus des engagements pris sur les différents procès-verbaux quant au règlement des situations individuelles et collectives des enseignants(es)». En ce sens, il est fait état du blocage des dossiers, dont certains remontent à plus de cinq années: de tous les actes administratifs déposés au niveau du contrôle financier, seulement moins de 20 % ont été visés, faisant fi ainsi du respect des délais», fait-il remarquer. Ils ont ensuite rappelé que le Cnapeste-Béjaïa n'a jamais cessé d'interpeller les responsables à tous les niveaux pour mettre un terme au cafouillage et la non-gestion constatés dans certains services de la Direction de l'éducation, ceci avec des rapports adressés à tous les niveaux.

N. Bensalem.

SOUS LE SIGNE DE LA TERRE ET DE LA MÉMOIRE

Kaouane donne le coup d'envoi de Yennayer à Ghardaïa.



Le ministre de la Communication, Djamel Kaouane, a appelé avant-hier, depuis Ghardaïa la presse nationale «sans distinction», à œuvrer au renforcement du référentiel identitaire algérien et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociales.

S'exprimant en marge du coup d'envoi d'une semaine culturelle du patrimoine amazigh célébrant yennayer 2968, sous le slogan «Yennayer nous rassemble», le ministre a réaffirmé que cette fête nationale est un «patrimoine commun à tous les Algériens sans exception, qu'il faut valoriser et préserver». M. Kaouane a, dans le même sens, loué la décision du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, d'officialiser cet évènement national, afin de réconcilier les Algériens avec leur identité dont la dimension amazighe constitue une part essentielle. «Le président de la République Abdelaziz Bouteflika a ajouté une autre pierre dans l'édification nationale de la réconciliation», a-t-il souligné. «Les médias nationaux doivent jouer un rôle prépondérant pour contribuer au renforcement de la dimension identitaire, conformément aux dispositions de la Constitution», a-t-il soutenu. Et d'ajouter : «Notre pays vit, en effet, au rythme d'une dynamique sociétale qui plonge ses racines référentielles dans les profondeurs de notre patrimoine national ancestral qu'il faut capitaliser et préserver». Le ministre de la Communication a entamé sa tournée à Ghardaïa par une visite au siège de la radio régionale de Ghardaïa, où il s'est enquis du rôle de ce média local dans le renforcement de l'identité nationale et la cohésion sociale de la région, ainsi que son apport dans l'accès de tous les habitants de la wilaya à l'information et aux débats de proximité. Djamel Kaouane a procédé, à la place emblématique du souk de Ghardaïa, à donne le coup d'envoi officielle des festivités de la semaine culturelle amazighe de la wilaya, qui s'étaleront jusqu'à mardi prochain.

La constitutionnalisation et l'officialisation de la langue amazighe est une décision historique et courageuse de la part du président de la république, Abdelaziz Bouteflika. Elle est porteuse d'une forte charge symbolique qui reflète la pluralité de l'Algérie et sa diversité culturelle et identitaire, ont affirmé à Ghardaïa des acteurs associatifs amazighs.

Hasard du calendrier ou jeu de l'Histoire, cette célébration, qui coïncide avec le début de l'année 2018, résonne plus qu'un symbole. Elle restitue, en filigrane, les airs d'un hymne fondateur à la gloire de l'Homme, de la terre et de la mémoire, celles d'une Algérie forte de son ancrage, riche de ses multiples affluents et résolument ouvert sur le large.

Mais, d'où vient ce «Yennayer» ? En quoi est-il si important en termes de rituels ? D'où tient-il toute cette résilience à l'érosion des temps ? S'il est une lapalissade qu'«Yennayer» renvoie, indistinctement, à la nuit marquant le Nouvel An agricole, il n'empêche que d'autres interprétations s'y sont associées. Sur ces origines brumeuses, M. Abderrahmane Houache, un célèbre chercheur Mozabite, de la langue Amazighe, aujourd'hui décédé, très connu pour l'histoire Amazighe et des écrits de haute facture en la matière, avait fait observer que Yennayer renvoie en langue amazighe à la veille de Yennayer marquant le début du calendrier agricole et non pas au calendrier grégorien. Cette date «ferait également écho à l'intronisation du roi amazigh Chechong dans l'Égypte antique». «Preuve en est que la région égyptienne de Siwa commémore encore cette fête amazighe», disait-t-il, sans préciser les circonstances et le contexte historiques de cette intronisation de Sheshonq Ier, fondateur de la XXIIe dynastie pharaonique (environ 950 Av. J.-C.). C'est que, «lorsqu'on parle de mémoire, on évoque nécessairement l'identité, les racines et les origines, tant que celui qui n'a pas d'origine n'a pas d'avenir».

Le regretté, Abderrahmane Houache, évoqua précisément la fameuse «Tagulla» (une sorte de purée à base d'orge ou de maïs) qui, de par sa composition et sa texture même, marque l'adieu d'une saison agricole et présage le meilleur. Dans des régions exportatrices de migrants, comme le Souss, des retrouvailles se scellent, des amitiés se tissent, des alliances se nouent autour d'un mets très spécial : «Orkimen», un plat à base de sept céréales (maïs, orge, fèves, lentilles, etc.). Tout un symbole, aujourd'hui, remplacé à Ghardaia, par le R'Fiss! «C'est que Orkimen clôtura une année agricole avec ce qui reste de céréales, tout en aiguisant l'appétit pour une année qui s'amorce», expliqua le même chercheur, notant que la préparation de ce plat avec des pieds de chèvre ou d'agneau renvoie à une autre dimension identitaire, celle de l'agriculture et de l'élevage en tant que source de subsistance.

La célébration de l'avènement du Nouvel An amazigh 2968, une tradition établie dans la culture Algérienne est associée à des rituels qui varient selon les coutumes et les traditions propres à chaque région.

Elle s'inscrit dans le cadre de la valorisation des coutumes et traditions amazighes profondément enracinées dans l'histoire et de la réhabilitation d'une partie intégrante de l'identité culturelle Algérienne, caractérisée par sa diversité.

Ainsi, plusieurs appellations désignent cet événement, commémoré également dans d'autres régions en Afrique du Nord et reflétant l'attachement de l'homme amazigh à sa terre et ses richesses. C'est ainsi que cette manifestation, célébrée annuellement sur l'ensemble du Pays, est organisée cette année à Ghardaïa, sous l'air du « baroude et de la fantasia » avec au programme des spectacles artistiques très riche, exécutés par quelques troupes locales, ainsi qu'une belle exposition de tapis, de travaux manuels « Dinanderie », des photographies illustrant les coutumes et les mets confectionnés pour la circonstance.

Le Nouvel An amazigh, appelé également «Yannayer», «Ikhaf n'Ousggas», est une tradition ancienne ancrée dans l'Afrique du Nord, qui remonte à l'an 950 av. J.-C. Pour les anthropologues, les sources historiques de «Yennayer» sont multiples et revêtent plusieurs dimensions symboliques. Certains historiens le font remonter à l'accession du Roi amazigh Chichong au trône pharaonique après sa victoire contre Ramsès III en 950 av. J.-C., mais pour d'autres, il correspond au «calendrier agricole» qui marque l'attachement des Amazighs à leur terre. Aissa

HADJ DAOUD

UN ÉVÈNEMENT HISTORIQUE

Grandes festivités marquant Yennayer à Tizi Ouzou

DE GRANDES FESTIVITÉS ont marqué Yennayer hier à Tizi-Ouzou. A la maison de la culture Mouloud-Mammeri, principal centre d'activités marquant la première journée de l'année 2968, l'activité festive a été marquée par des dégustations de plats et de gâteaux traditionnels, des expositions de tableaux, d'objets traditionnels berbères et d'effets vestimentaires et tant d'autres éléments en corrélation avec Yennayer. Le wali, Mohamed Bouderbali, à la tête d'une importante délégation, a visité les stands et s'est entretenu avec des exposants. Il a saisi également ce grand rendez-vous festif pour rappeler la véritable dimension de Yennayer. Après avoir fait la tournée des différents stands de la maison de la Culture, le wali s'est rendu à la direction de la jeunesse et des sports où a eu lieu une exposition en corrélation avec la célébration du nouvel an amazigh. Il va sans dire que le traditionnel déjeuner a été aussi au programme. A la maison de la culture Mouloud-Mammeri, le plat servi est naturellement de circonstance, à savoir le couscous au poulet. Et les nombreux convives ont bel et bien fait des agapes. Il est à relever également que la veille, soit jeudi dernier, c'est l'association des enfants de moudjahidine affiliée à l'ONM, en collaboration avec le Musée du moudjahid, qui a célébré Yennayer en offrant un couscous au poulet à ses convives. Le rendez-vous a eu lieu à la salle des fêtes « Le Printemps », sise sur la route de M'douha. Il y a lieu de noter que son propriétaire l'a mise à la disposition des organisateurs de la fête à titre gratuit.

S.T.

L'ETAT ALGÉRIEN «N'EXISTE PAS» ?

Quid des institutions algériennes ?



Le professeur de droit public Fatiha Benabbou atteste, dans une tribune, que l'«État en tant que pouvoir institutionnel n'existe pas».
Comment l'explique-t-elle ? Par l'existence d'un « pouvoir néo-patrimonialiste», qui n'est pas dû à l'existence d'hommes providentiels, mais est la caractéristique de l'état de la société (représentation du pouvoir issue de l'imaginaire social).

Par Safi Benaissa



Le professeur reprend à son compte le concept néo-patrimonial – formé par un économiste par l'association des apports d'Eisenstadt et J. F. Medard pour qualifier l'État algérien-, dans une étude sur l'évolution économique algérienne – de l'économie administrée à l'ouverture économique – qu'il critique et remet en cause pour sa politique économique indépendante.En effet, l'État algérien a de tout temps été soucieux de protéger ses intérêts économiques, sa politique sociale et son refus d'être happé par les intérêts économiques des puissances étrangères (lire notre contribution « le pouvoir d'état à l'épreuve du temps et des mutations sociales » parue dans le Jeune Indépendant dans son aspect politico-économique).
En fait ce juriste use d'arguments idéologiques pour nous instruire de ce qu'est l'État algérien et déconstruire sa forme juridique.
Son angle d'attaque passe par le non-respect de la légalité constitutionnelle par le premier magistrat de la République, son président M. Bouteflika : il aurait bafoué ses dispositions.
Pour clarifier son point de vue, le professeur affirme qu'il y aurait « absence de séparation entre l'office et l'officier » c'est-à-dire « entre la fonction présidentielle et son agent d'exercice » (le président personne physique qui occupe temporairement la fonction).
Plus loin, elle explique que la faiblesse des institutions fait que les relations entre gouvernants et gouvernés sont celles du chef avec ses sujets et qu'elle entraînerait des relations personnelles qui permettent au Président de nommer des amis politiques, donc, d'élargir sa clientèle.
Il cite en exemplarité, les conditions de nomination en France (depuis 2008 - c'est plutôt récent pour une vieille démocratie-) à certaines fonctions (à des rangs inférieurs) et aux Etats-Unis pour les postes politiques et diplomatiques qui doivent recevoir l'aval du Sénat – doit-on préciser que c'est de pure forme-.
Se voulant plus convaincant quant à l'absence de relations institutionnelles, elle avance comme preuve, la relation de dépendance dans laquelle se trouveraient les personnes proches du Président qui seraient contraintes de maintenir le statu quo par la crainte de lui déplaire : leur nomination ne relèverait pas de la « méritocratie » mais leur degré d'allégeance.
Elle souligne en outre, en décortiquant l'art. 102 de la Constitution sur l'empêchement : « puisque la décision doit être prise à l'unanimité, il s'agirait d'une sorte de consensus politique», alors que d'après elle, « il aurait suffi de prévoir un expédient appelé vote à la majorité». Et que par conséquent, si les membres du Conseil constitutionnel ébranleraient le processus d'empêchement ce serait donner un coup de poignard dans « le dos du boss ».
Nous y reviendrons point par point.
C'est en « tripatouillant » la Constitution et ses révisions que le juriste veut convaincre que le président ne respecterait pas les règles édictées par la loi fondamentale.
Signalons que sa lecture de la Constitution est motivée par le souci de réfuter la constitutionnalité d'un cinquième mandat. Notre propos, lui, porte sur l'opportunité d'un cinquième mandant et de contribuer à énoncer ce que dit la constitution et les règles de droit qu'elle définit pour nous éclairer si le fait d'envisager un cinquième mandat est, ou non, constitutionnel.
Nous allons relever que ce que prévoit notre constitution et ses révisions dont elle a fait l'objet depuis 1996 et qui ont été adoptées et promulguées dans les formes légales prévues par le droit algérien et non à nous référer aux constitutions et aux lois de pays tiers qui ont évolué avec les contradictions de leurs propres histoires –leurs cultures et leurs traditions-.
Il est illusoire de vouloir transposer les pratiques sociopolitiques occidentales dans notre jeune Etat dont les cultures sont enracinées dans ses valeurs nationales ancestrales. Comparaison n'est pas raison.
Cette clarification nécessaire faite, relisons juste les articles qui traitent des mandats présidentiels :
- La révision constitutionnelle de 1996 limite à deux mandats présidentiels.
- La révision constitutionnelle de 2008 ne limite pas les mandats.
- La révision constitutionnelle de 2016 stipule que le président de la République est rééligible une seule fois.
Toutes ces révisions ont été faites dans le respect des règles constitutionnelles.
Par référendum ou par voie parlementaire (Art. 210) la loi fondamentale a été respectée.
L'un de ses arguments pour remettre en cause l'éventualité d'un cinquième mandat -que nous souhaitons ardemment pour la stabilité sociale et la conduite à terme de tout le processus économico social enclenché et mené par le président de la République- et la remise du compteur à zéro des mandats, est de procéder à une nouvelle constitution (?!). Mais sans le justifier par notre droit constitutionnel. Elle aurait dû éclairer l'opinion et non l'affirmer sans référent. Et si tel était le cas toutes les révisions constitutionnelles auraient été de nul effet : de celle de 1996 à celle de 2016, il faut revenir à la constitution de 1989.

L'ÉTAT EN TANT QUE POUVOIR INSTITUTIONNALISÉ N'EXISTERAIT PAS !

Affirme-t-elle. Que veut-elle dire ? Nous avouons n'avoir pas compris !
Que recouvre la notion de l'État : « C'est une entité politique constituée d'un territoire délimité par des frontières, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé, titulaire de la souveraineté ; il personnifie juridiquement la nation» définition tirée du Larousse.
Tel qu'exprimé, cet état existe depuis l'indépendance avec ses institutions en tant que corps politique dont la forme d'organisation a pris le nom de République algérienne démocratique et populaire. Il est reconnu par tous les autres Etats et est membre de l'Organisation internationale (ONU).
L'existence d'un état néo-patrimonial est antinomique d'un état faible. Par sa force centripète, il agrège tous ses membres en un tout solidaire. La défaillance de l'un désarticule l'ensemble et ampute sa cohérence.
L'État néo-patrimonial n'entraîne pas une absence de règles dans le fonctionnement institutionnel selon son concepteur, il planifie et initie la dérégulation à son profit et à sa clientèle. Cette théorie nocive a été développée pour semer la discorde au sein d'une jeune société en plein reconstruction et dont l'État rejette toute tutelle politique, économique ou culturelle pour puiser en lui-même ses propres ressources, rebondir et se projeter vers une modernité assumée, non imposée ou transposée, tout en étant ouvert et à l'écoute des évolutions des autres sociétés qui ne contrarient ni ses valeurs culturelles ni des intérêts économiques.
C'est la fascination du modèle occidental qui a séduit surtout une frange qui aurait voulu que soit transposée cette culture en Algérie. Cette absence est attribuée à la défaillance du pouvoir. Suivant leur logique on lui reproche de n'avoir pas imposé ce type occidental à une société de culture algéro-musulmane ancestrale.
Imaginons par absurdité cette frange au pouvoir. Elle aurait exposé l'Algérie à une dictature inédite qui aurait mené fatalement à une guère civile que seul le totalitarisme occidental en a connu.
C'est pernicieux de faire croire que c'est le régime politique ou « les tenants du pouvoir » qui constituent « une chape de plomb » qui paralyseraient l'évolution démocratique ou empêcherait la modernité.
Le malaise dans notre société au niveau de toutes les strates sociales, mais à des degrés différents n'est pas dû à un manque de règles juridiques ou absence de morale – l'Islam étant une religion de paix et prône l'égalité – c'est une absence d'éducation et de culture civique, qui inculquerait le civisme comme valeur sociétale qui doit s'exprimer dans les rapports sociaux des citoyens dans leur vie politique en assumant leurs devoirs civiques et par la connaissance et le respect des droits civiques de leurs concitoyens ; en un mot se dévouer envers la collectivité.
Non pas que cette situation découlerait d'une tare algérienne -comme s'empresseront de l'affirmer certains négativistes- mais de la marginalisation pendant 130 ans des indigènes de toute modernité, de toute participation à la gestion publique et administrative et donc de toute éducation civique ou du bénéfice de l'enseignement public à l'écrasante majorité de la population arabo-musulmane.
Si l'affranchissement du peuple algérien de la domination coloniale lui a permis d'accéder à son libre arbitre, cette faculté ne l'a pas doté spontanément de connaissances et de savoir-faire dans la conduite des affaires publiques politiques ou sociales.
Il est confronté à un long processus d'apprentissage, d'acquisition et d'intériorisation du respect des règles qui régissent les rapports des individus entre eux et ceux de la puissance publique avec les citoyens dans le cadre légal des droits et devoirs qui obligent les représentants de l'Administration envers les administrés, et ces derniers de remplir leurs devoirs.





Dans la pratique, certains administrateurs abusent de l'autorité que leur confère l'Administration pour en tirer des privilèges et certains individus veulent contourner la loi à leur profit. C'est l'exacerbation de ces intérêts contradictoires qui vont susciter l'indignation ou la réprobation sociale, et, la sanction judiciaire si la personne lésée recourt à la justice.

C'est dans la pratique et la lutte sociale au sein de la communauté nationale que se forment les citoyens de demain, et se forgent les consciences.

Mais nous tenons à affirmer qu'existent des hommes et des femmes dans la classe dirigeante et dans la société qui par des circonstances particulières assument leur citoyenneté. C'est grâce à leur engagement que notre pays « a droit de cité » dans le concert des nations.

L'ARTICLE 102 DE LA CONSTITUTION SUR L'EMPÊCHEMENT DU PRÉSIDENT.

Sa lecture par notre juriste est tendancieuse et biaisée dans certaines formulations :

« Cet article serait « piégé (?) » mais reste un texte normatif (!) ».

« La disposition est claire (!) Mais on peut y lire la hantise d'un coup d'État médical (?) », par extrapolation sur le cas tunisien -de Bourguiba-.

Dans cet article il considère que seule la procédure d'empêchement est « ardue », les cas de démission et décès sont simplifiés, l'unanimité n'est pas exigé.

En plus clair pour ce juriste la constatation de vacance définitive de la présidence devrait revêtir la même forme dans les trois cas.

Et ce, malgré les conditions différentes de ces situations.

La démission est un acte volontaire, le décès est une cessation de la vie, tandis que le constat d'un empêchement total d'exercice de fonction relève de l'appréciation de tiers personnes –« sujet à caution »- donc cette particularité exige un traitement juridique différent qui doit éliminer toute suspicion de partialité.

Cette exigence d'unanimité, par conséquent, n'est ni une sorte de consensus politique qu'il suggère comme une forme d'irrégularité juridique, ni supposée illégale – il serait inhabituel pour faire appel à ce qu'il appelle expédient «vote à la majorité» - il ne s'agit pas de se tirer d'embarras, mais répondre à un souci d'équité.

Toutes ces contorsions lui ont permis de conclure qu'il s'agirait d'une disposition «verrouillée» - donc préméditée – difficile à « ébranler » par le conseil constitutionnel qui comprend quatre amis du Président – donc des obligés (!?)-. Etant dans un cadre non institutionnel (?) ils lui sont redevables et qu'à ce titre ne peuvent lui déplaire. Deux objections peuvent être opposées à cette affirmation :

a – L'inconsistance de cet argument consiste dans cette contradiction qu'un président en dépérissement, sans aucun pouvoir, puisse susciter une crainte.

b – Cette disposition constitutionnelle sur l'empêchement pour cause de maladie est reprise par toutes les constitutions révisées conformément à sa rédaction dans la constitution de 1989.

Il était utile de le rappeler dans cette forme parce que ce n'est qu'à la fin de son entretien que le professeur affirme dans un langage sibyllin : elle s'inscrit dans le cadre général du principe de continuité de l'État après avoir tenté de le déconstruire par des arguments spécieux.

EVOLUTION DIFFÉRENCIÉE ENTRE LES SOCIÉTÉS

Par ailleurs cette approche sur la gouvernance en Algérie, sur sa conduite des ses institutions leur articulation et les rapports qu'ils entretiennent avec les citoyens en tant que sujets de droit est représentative de toutes celles qui sont faites sur la gestion socio-économique et culturelle de l'Algérie par une frange connectée sur le modèle occidental. Elle reproche à sa société de ne s'être pas occidentalisée.

En effet, soutenir comme elle l'écrit que les gouvernants sont autistes, méprisants ou tout autre qualificatif désobligeant est un procès tendancieux sans proposer une alternative soutenue.

Toute la démarche qu'elle soit d'ordre politique, économique, social et cultuel, est à l'image de notre société, de nos forces sociales dans tous les domaines, déterminés par notre propre histoire et que s'efforce de canaliser notre jeune Etat.

Reprenons notre controverse sur les règles constitutionnelles pour rappeler que chaque pays a élaboré sa propre constitution. Ce texte fondamental détermine l'organisation des pouvoirs publics qui reflètent les aspirations politiques de la société, et règlent les rapports entre gouvernants et gouvernés.

Son contenu est l'expression de la volonté générale. Il peut être révisé ou amendé en respectant les règles démocratiques qu'elle s'est donnée.

Citons l'exemple des Art. 34 – 35 – 36 qui stipulent :

- L'art. 34 : « les institutions ont pour finalité d'assurer l'égalité en droits et devoirs de tous les citoyens et les citoyennes en supprimant les obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle ».
- L'art. 35 : « …….. la promotion des droits politiques de la femme ….. »
- L'art. 36 : « …… promouvoir la parité entre les hommes et les femmes….. .la promotion de la femme aux responsabilités dans les institutions et administrations publiques ».

Ces dispositions expriment une forte volonté politique impulsée par le président de la République que l'État a constitutionnalisé. Ces règles constitutionnelles ont force de loi qui protègent et constituent un moyen de recours juridique de la femme algérienne pour recouvrer ses droits.

A ce titre et de l'avis de juristes étrangers, l'Algérie s'est particularisée en constitutionnalisant l'égalité des droits et devoirs des femmes avec les hommes. En occident cette égalité est contenue dans les autres textes de loi.

Les erreurs existent. Elles sont dues à la méconnaissance. Elles contribuent à l'apprentissage et à la formation de ceux qui les commettent.

Quant aux abus ou déni de droit de ceux chargés d'appliquer les lois, qui sont réels, reflètent le manque de formation civique et de culture de leurs auteurs dans la gestion administrative, de l'entreprise ou du domaine dans lequel ils exercent -même s'ils ont bénéficié d'un cursus universitaire-.

Un autre argumentaire est soulevé à charge sur l'absence de règles pour la nomination aux hautes fonctions. Leur désignation ne relève pas de la méritocratie mais de leur degré d'allégeance.

Les personnes averties savent que le choix à des postes politiques se porte sur les hommes des partis politiques qui constituent l'alliance présidentielle pour la mise en œuvre du programme présidentiel. Il est insensé de nommer une personnalité de l'opposition pour appliquer un autre programme que le leur -le soutenir c'est tromper l'opinion publique-.

Le président a fait appel à quelques technocrates dont les compétences techniques étaient avérées et qui avaient sa confiance pour appliquer sa politique économique.

Le recours aux technocrates ou même à des affinités politiques est une pratique internationale qui a eu cours même dans les grandes démocraties occidentales (En France et aux Etats-Unis).

Par ailleurs, la méritocratie consiste à sanctionner positivement le mérite de quelqu'un pour ses qualités intellectuelles et morales ou pour sa conduite dans une fonction publique ou privée digne d'estime ou qui se distingue dans une activité d'intérêt national.

De manière générale il faut que le mérite soit reconnu par une instance pour qu'il soit inscrit à l' « ordre du mérite ». De plus, obtenir l'ordre de mérite n'est pas un critère de nomination à de hautes fonctions. Il en facilite l'accès, si le titulaire s'engage à servir l'État en respectant le projet politique économique et social du gouvernement en place.

A cet effet, nous lisons souvent des remises en cause exprimées par des « experts » ou des « spécialistes » de différentes disciplines sur les politiques gouvernementales parce qu'elles ne répondent pas à leurs conceptions tout en estimant détenir les solutions.

Ces élites qui se prévalent de leurs connaissances n'ont qu'à s'engager dans le programme politique qui leur sied pour exposer leurs conceptions socio-économiques.

C'est contradictoire de s'opposer à une politique gouvernementale et de lui reprocher de ne pas être à leur écoute ou de leur tourner le dos.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TISSEMSILT
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 01/2018

La Direction de l'administration locale de la wilaya de Tissemsilt lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

Commune de Maacem : grosses réparations du chemin de wilaya N° 01 du PK 52+000 au PK 58+500 sur un linéaire de 6.5 km.

Les soumissionnaires disposant d'un certificat de qualification et classification professionnelle activité principale travaux publics catégorie 05 ou plus sont invités à retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'administration locale, sise au siège de la wilaya, rue des Frères Hamdi Tissemsilt.

Les soumissionnaires doivent accompagner leurs offres par les pièces et documents ci-après :

A- Dossier de candidature :
- La déclaration de candidature.
- La déclaration de probité.
- Une copie du statut pour les sociétés.
- Tout document relatif aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

a/- Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale travaux publics catégorie 05 ou plus en cours de validité le jour d'ouverture des plis.
b/- Capacités financières : avoir un chiffre d'affaires moyen des trois (03) dernières années supérieur ou égals à 20 000 000.00 DA justifié par les bilans visés par les services des impôts.
c/- Capacités techniques : avoir réalisé au moins deux projets de routes justifiés par des attestations de bonne exécution délivrées par le maître d'ouvrage.

B- L'offre technique :
1) La déclaration à souscrire, renseignée, datée et signée.
2) Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel 15-247 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public.
3) Le cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite «Lu et accepté».

C- L'offre financière :
1. La lettre de soumission dûment remplie, datée et signée par le soumissionnaire.
2. Le bordereau des prix unitaires en hors taxes, dûment rempli, daté et signé par le soumissionnaire.
3. Le détail quantitatif et estimatif de l'offre dûment rempli, daté et signé par le soumissionnaire.

Ces trois enveloppes (Offre de candidature, Offre technique et Offre financière) doivent porter le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Les offres doivent être déposées à la DAL Service des moyens, sis au siège de la wilaya, rue des Frères Hamdi et présentées dans des plis séparés portant les mentions :
1/Offre de candidature, **2**/Offre technique, **3**/Offre financière. Les plis seront déposés dans une 4ème enveloppe anonyme portant la mention suivante :

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 01/2018
Commune de Maacem : grosses réparations du chemin de wilaya N° 01 du PK 52+000 au PK 58+500 sur un linéaire de 6.5 km.

«Soumission à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres».

- La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours** à partir de la date de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans deux quotidiens nationaux et dans *le BOMOP*. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
- La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres à compter de la première publication avant **12 heures.**
- La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois **(03) mois,** les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant toute la durée de validité.
- Les soumissionnaires peuvent assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour ouvrable correspondant à la date de dépôt des offres à 14 h à la Direction de l'administration locale, sise à l'adresse indiquée ci-dessus.

***Le Jeune Indépendant* du 13/01/2018 /ANEP N° 800 758**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF
DAIRA D'ABOU EL HASSEN
COMMUNE D'ABOU EL HASSEN

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le président de l'Assemblée populaire communale de la commune d'Abou El Hassen informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert N° 01/2017 relatif à :

*** Fourniture cantines scolaires par denrées générales pour le premier et deuxième trimestres année 2018.**

- Lot N° 01 : viandes et produits protéinés.
- Lot N° 02 : légumes et fruits.
- Lot N° 03 : denrées générales.
- Lot N° 04 : pain.

Paru dans les journaux *le Jeune Indépendant* et *El Houare* le 25/12/2017, après analyse et évaluation des offres techniques et financières a donné les résultats suivants :

N°	Fournisseur et NIF	Montant		Critère de choix
		Min	Max	
01	Lekael Mohamed 197702220013838	Lot n° 01 2.986.243.20 DA	Lot n° 01 3.649.852.80 DA	Moins disant
02	Ramlaoui Ali 194302070174637	Lot n° 02 : 3.987.118.80 DA Lot n° 3 : 3.974.955.90 DA	Lot n° 02 : 4.873.145.20 DA Lot n° 03 : 4.858.275.90 DA	Moins disant
03	Eurl Foukrache 000002229029354	Lot n° 04 : 596.185.92 DA	Lot n° 04 728.671.68 DA	Moins disant

Tout soumissionnaire vue voir les résultats de l'appel d'offres ouvert contacte le bureau d'équipement dans les **trois (03) jours** de la date de la première parution dans les quotidiens nationaux.
Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les **10 jours** qui suivent la date de publication du présent avis auprès de la commission des marchés.
Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'APC

Le Jeune Indépendant du 13/01/2018/ANEP N° 800 735

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE
WILAYA DE BATNA

DIRECTION GENERALE
DEPARTEMENT MAITRISE D'OUVRAGE
SERVICE CONDUITE DES OPERATIONS
REF/..... /DMO/..... /DG/2018

OPGI - BATNA

MISE EN DEMEURE

Le bureau d'études titulaire du contrat d'étude et suivi ci-après détaillé :
Les entreprises titulaires des marchés de réalisation de logements publics locatifs ci-après détaillées :

N°	BUREAU D'ETUDES / ENTREPRISE	PROJET	LOCALITE	N° : contrat / Marché	DATE APPROBATION	N° mise en demeure
01	DAHBI HAMZA - Agrément N° 09/05/8414/lib/du 25/06/2009 BATNA	Etude et suivi de 80/650/4000 logements publics locatifs	AIN DJASSER	06/2013	02/01/2013	01
02	KHANFOUCI AMMAR Sise à AIN DJASSER	Réalisation de 30/80/4000 LPL	AIN DJASSER	448/2013	29/09/2013	03
		Réalisation de 20/80/4000 LPL		394/2014	25/12/2014	03
03	BENKHEMIS RACHID CITE 80 LOGTS COOPERATIF EL AURES – BATNA	Réalisation de 30/80/4000 LPL	AIN DJASSER	395/2013	28/07/2013	01

Le bureau d'études est mis en demeure de veiller en permanence au suivi de la levée des réserves mentionnées sur P.V. de chantier du 08/01/2018 et au respect de la qualité des travaux à exécuter par les entreprises de réalisation, faute de quoi, des mesures coercitives seront prises à l'encontre du bureau d'études.
Les entreprises sont mises en demeure de lever les réserves mentionnées sur P.V. de chantier du 08/01/2018 et au respect de la qualité des travaux à exécuter, faute de quoi les marchés seront résiliés aux torts exclusifs des entreprises.

LE DIRECTEUR GENERAL

Le Jeune Indépendant du 13/01/2018 /ANEP N° 800 774

LORS D'UNE RÉUNION À WASHINGTON

Trump se laisse aller à des propos injurieux sur Haïti et l'Afrique

Le président des Etats-Unis Donald Trump s'est emporté jeudi lors d'une réunion avec des parlementaires à la Maison Blanche sur l'immigration qualifiant, selon le Washington Post, plusieurs nations africaines ainsi qu'Haïti de « pays de merde ».



Le milliardaire républicain recevait dans le Bureau ovale plusieurs sénateurs, dont le républicain Lindsey Graham et le démocrate Richard Durbin, pour évoquer un projet bipartisan proposant de limiter le regroupement familial et de restreindre l'accès à la loterie pour la carte verte. En échange, l'accord permettrait d'éviter l'expulsion de milliers de jeunes, souvent arrivés enfants aux Etats-Unis. « Pourquoi est-ce que toutes ces personnes issues de pays de merde viennent ici ? », a demandé le président Trump lors des discussions, selon le quotidien qui cite plusieurs sources anonymes. Selon elles, l'homme d'affaires devenu président faisait référence à des pays d'Afrique ainsi qu'à Haïti et au Salvador, expliquant que les Etats-Unis devraient plutôt accueillir des ressortissants de la Norvège, dont il a rencontré la Première ministre la veille. « Pourquoi avons-nous besoin de plus d'Haïtiens ? », aurait encore demandé le président, selon le quotidien. De son côté, le New York Times, qui fait état également des mêmes propos du président, citant des participants non identifiés à la réunion, avait rapporté en juin dernier que Donald Trump avait assuré lors d'une autre réunion sur l'immigration, que les Haïtiens « ont tous le sida ». La Maison Blanche avait démenti. Toujours de même source, les sénateurs présents ont été déconcertés par ces propos. Politico a pour sa part écrit que le Président Trump a déclaré que les États-Unis n'avaient pas besoin de migrants en provenance de «trous à rats».«Ta bouche est le plus infecte des trous à rats dans le monde. De quel droit tu proclames qui est le bienvenu en Amérique et qui ne l'est pas. La grandeur de l'Amérique est basée sur la diversité, ou tu as oublié tes origines immigrées, Donald?», a ainsi écrit sur Twitter l'ex dirigeant mexicain Vicente Fox.

PRÉSIDENT « RACISTE »

Membre du Congrès, le démocrate Luis Gutierrez a réagi en déclarant: « Nous pouvons dire maintenant avec 100% de certitude que le président est un raciste qui ne partage pas les valeurs inscrites dans notre Constitution ». Sa collègue républicaine Mia Love, d'ascendance haïtienne, a jugé pour sa part « désobligeants » et « clivants » les propos présidentiels et demandé des excuses. « Cette attitude est inacceptable de la part du chef de notre nation », a-t-elle déclaré dans un communiqué. La Maison Blanche n'a pas nié que le président américain a tenu ces propos. En septembre, le président Trump a abrogé le programme qui a permis à 690.000 jeunes, entrés illégalement aux Etats-Unis alors qu'ils étaient enfants, de travailler et d'étudier en toute légalité en les protégeant de l'expulsion. Il a donné jusqu'au 5 mars au Congrès pour trouver un compromis.

R. I.

UN NOUVEAU MISSILE BALISTIQUE YÉMÉNITE S'ABAT SUR NAJRANE

Douze soldats saoudiens et « mercenaires tués » par des snipers



L'UNITÉ balistique de l'armée yéménite et des forces d'Ansarullah ont tiré jeudi un nouveau missile balistique contre une base des forces spéciales saoudiennes à Najrane. Le missile de type Qaher 2M a visé le tarmac des avions Apache dans cette base, a affirmé une source militaire citée par la chaine yéménite AlMasirah. Pour les forces yéménites, ce tir de missile est une riposte aux massacres et au blocus injuste imposé par l'Arabie contre tout le Yémen. Entre-temps, le média de guerre de l'armée yéménite et d'Ansarullah a posté sur la toile une nouvelle vidéo montrant 12 soldats saoudiens et mercenaires visés, en une seule journée, par les tirs des francs tireurs yéménites. Ces opérations snipers ont eu lieu sur les fronts de Jizane, Najrane, Taez, Nehm et Jawf. L'unité des francs tireurs a révélé avoir éliminé 29 mercenaires de la coalition durant les 48 dernières heures. Et puis à Najrane, plusieurs soldats saoudiens ont tués jeudi soir après l'explosion d'un engin piégé visant leur convoi. Selon une source militaire citée par AlMasirah, trois soldats saoudiens ont été tués dans cette attaque.

R. I.

CCG

Le Qatar révèle les dessous de la crise du Golfe et les EAU répondent

LE VICE-PREMIER ministre et ministre des Affaires étrangères du Qatar, Mohammed bin Abdulrahman al-Thani, a expliqué pourquoi le gouvernement des EAU (émirats-arabes-unis) était hostile à son pays, a rapporté la chaine satellitaire iranienne alAlam. S'exprimant sur la chaine qatarie officielle, dans l'émission alHaqiqa (ndlr: la vérité) M.Al-Thani, a affirmé que « le différend a éclaté entre les deux pays, deux mois avant la crise, sous l'effet d'une campagne de provocation lancée par les médias des EAU au Qatar ». Il a révélé que « le gouvernement des EAU avait promis de suspendre la campagne médiatique contre le Qatar, à condition que ce dernier leur livre la femme d'un opposant émirati qui réside à Doha ». Le ministre des Affaires étrangères du Qatar a affirmé que « l'Arabie saoudite et le Bahreïn avaient de bonnes relations avec son pays, jusqu'à l'incident de l'attaque cybernétique contre l'Agence de presse du Qatar », faisant allusion au rôle des EAU dans cette affaire. Il a poursuivi: « La crise a montré qu'il existe deux hypothèses, d'abord: l'Arabie Saoudite n'était pas sincère dans ses relations avec nous avant la crise, et la seconde, elle a cru ce qui s'était passé dans l'affaire cybernétique ». M. Al-Thani a indiqué qu' »il a essayé de communiquer avec Mohammed bin Salman, et les ministres des Affaires étrangères des pays impliqués dans le blocus, pour expliquer que l'agence Qana a été piratée ». M. Al-Thani a noté que « le Qatar travaillait avec l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis en Syrie et a envoyé ses troupes au Yémen », accusant « le premier de soutenir le terrorisme et le second de trahison ». Dans le même contexte, M.Al-Thani a affirmé que « les Etats du blocus ont rapporté à l'émir du Koweït qu'ils disposent de dossiers qui condamnent le Qatar, sachant qu'aucun de ces dossiers n'a été dévoilé jusqu'à ce jour » mettant en doute « leur existence ». Il a ajouté: »Les pays du blocus prétendent que le problème du Qatar est minime alors que leurs médias ne cessent de s' attaquer au Qatar et incitent les pays occidentaux à en faire autant.»



R. I.

LAITS INFANTILES FRANÇAIS: LA BACTÉRIE INCRIMINÉE SEMBLE RÉCIDIVISTE



LA CONTAMINATION de laits infantiles qui a contraint le français Lactalis à rappeler des milliers de tonnes de produits à l'international est probablement due à une bactérie identique à celle qui avait déjà frappé l'usine incriminée en 2005, a indiqué l'Institut Pasteur.

«D'après les analyses, les deux salmonelles, celle de 2005 et de 2017, sont extrêmement proches», a déclaré à la presse le bactériologiste Simon Le Hello, confirmant une information de la Revue (française) de l'industrie agroalimentaire (RIA).

M. Le Hello codirige le Centre national de référence salmonelle l'Institut Pasteur à Paris, qui enquête sur cette bactérie ayant contaminé des laits infantiles.

L'usine de Craon (ouest), à l'origine de la contamination, avait déjà été frappée par une salmonelle alors qu'elle appartenait encore à la société Celia, avant d'être rachetée en 2006 par Lactalis.

«On va probablement confirmer, parce que ça reste une hypothèse, que la souche de 2017 dérive de celle de 2005. Et on va s'assurer qu'il n'y a pas eu de cas de contamination très sporadiques entre ces deux dates», a poursuivi le scientifique. Pasteur conserve en effet des souches anciennes qui vont permettre une comparaison.

Le premier groupe laitier français a dû rappeler en décembre toute sa production de laits infantiles de l'usine de Craon depuis février. Le volume des produits concernés par ce rappel se chiffre en milliers de tonnes. Mais le groupe, connu pour sa discrétion (il ne publie pas ses comptes), n'avait pas voulu le préciser.

Une enquête, notamment pour «blessures involontaires» et «mise en danger de la vie d'autrui», a été ouverte dans cette affaire.

M. Le Hello n'a pas souhaité se prononcer sur les éventuels manquements de Lactalis, lui qui est spécialiste de santé humaine.

«Soit il y a eu de rares cas de salmonellose entre 2005 et 2017, soit il n'y en a pas eu et c'est un phénomène réémergent», a-t-il avancé.

La revue RIA évoque un cas similaire, survenu aux États-Unis sur des céréales soufflées, qui selon elle «suggère que des travaux dans l'usine ont pu remettre la bactérie en contact avec le produit».

Une hypothèse qui concorde avec les propos d'une porte-parole de Lactalis, qui rappelait encore le 3 janvier que les «causes potentielles» de contamination étaient connues, évoquant des «travaux» réalisés au premier semestre 2017.

En 2005, le groupe Celia avait dû procéder à plusieurs rappels de produits successifs. Au 20 décembre, Santé publique France avait recensé 35 nourrissons atteints de salmonellose en France depuis mi-août, dont 31 ayant consommé un lait infantile de l'usine de Craon. Tous étaient en bonne santé.

VACCINS ANTIGRIPPAL

Distribution à partir d'aujourd'hui de 40 000 doses supplémentaires

Une quantité de 40 000 doses supplémentaires de vaccins antigrippal sera distribuée à partir d'aujourd'hui au niveau des structures de la santé publique, a affirmé le directeur général de la prévention au ministère de la Santé de la Population et de la Réforme hospitalière, Djamel Fourar, qui explique qu'il s'agit d'un «appoint» devant permettre de vacciner les populations à risque.



«A partir de samedi, il y aura la distribution de 40 000 doses supplémentaires pour répondre aux besoins des populations à vacciner» contre la grippe saisonnière, a déclaré le responsable sur les ondes de la radio nationale, relevant que cette acquisition constitue «un appoint largement suffisant» pour faire vacciner les sujets qui représenteraient des risques.

Indiquant qu'une quantité de 2,5 millions de doses a été ramenée pour l'année 2017, dont 1 300 000 ont été affectées aux structures de santé, M. Fourar a noté que 82 % de cette quantité affectée ont été consommé, précisant que des instructions ont été données par la tutelle aux établissements de santé pour «réactiver leur stock de vaccins».

Il a ajouté que la campagne de vaccination «est prolongée jusqu'à mars» dans la mesure où l'activité grippale est toujours en cours et que les prévisions du Réseau national de surveillance de la grippe annoncent «un pic» de cette activité grippale de mi-janvier à février.

Rappelant que le ministère de la santé a eu toujours un dispositif spécifique en matière de lutte et de prévention contre la grippe saisonnière, M. Fourar a souligné que ce dispositif comprend plusieurs actions, entre autres, «l'organisation d'une campagne de sensibilisation qui a commencé cette année au mois de septembre, une campagne de vaccination contre la grippe saisonnière entamé le 15 octobre 2017 et qui continue puisque l'activité de la grippe est permanente».

Interrogé sur l'impact qu'aurait la grève des médecins résidents sur l'application des mesures contenues dans le dispositif de la tutelle, M. Fourar a indiqué que «jusqu'à maintenant, il n'y a aucun problème de prise en charge».

A rappeler que le ministère de la Santé avait indiqué mardi que neuf (09) personnes sont décédées des suites de complications de la grippe saisonnière, précisant que «les neuf personnes décédées étaient soit des femmes enceintes soit majoritairement des personnes souffrant d'une maladie chronique et aucune n'avait été vaccinée contre la grippe saisonnière».

Le ministère de la Santé a relevé que depuis le début de l'actuelle saison grippale, il a été enregistré «23 cas de grippe saisonnière de forme compliquée ayant entrainé 9 décès». Il a rappelé que «le moyen le plus efficace de se protéger de la grippe saisonnière et de ses complications est la vaccination qui est fortement recommandée pour les femmes enceintes, les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes souffrant d'une maladie chronique quel que soit leur âge». «Cette vaccination est d'autant plus importante que le pic saisonnier de la grippe n'est pas encore atteint», a averti le ministère de la Santé, assurant que le vaccin contre la grippe «est disponible dans les structures sanitaires de proximité et en pharmacie où il est remboursé par la sécurité sociale».

Il a rappelé, en outre, qu'il est «possible de réduire ou de freiner la propagation de la grippe en prenant certaines précautions, telles que se laver souvent les mains au savon liquide, le lavage des mains étant un excellent moyen d'éviter d'être contaminé et de contaminer les autres, utiliser des papiers-mouchoirs et les jeter dans une poubelle immédiatement après s'en être servi ou encore tousser ou éternuer contre le creux du coude et non dans la main».

Campagne de don de sang: grande affluence des donneurs à la place de la Grande Poste d'Alger

UNE CAMPAGNE de don de sang a été lancée, hier par l'association «Isaa lil kheir» au niveau de la place de la Grande Poste d'Alger, enregistrant une grande affluence de citoyens.

Cette opération, marquée par la distribution de dépliants et la présentation d'orientations médicales, vise une plus grande sensibilisation de la société civile quant à l'importance du don régulier et volontaire du sang, ainsi qu'à attirer de nouveaux donneurs notamment les jeunes, selon les organisateurs.

La chef de section de l'Association à Bab El Oued, Souhila Benmalek a indiqué que cette action de solidarité était organisée deux fois par semaine soit une moyenne de 8 fois par mois, au niveau de la place de la Grande Poste et au Jardin d'essai d'El-Hamma, ainsi que dans plusieurs places publiques, instituts universitaires et centres commerciaux pour attirer de nouveaux donneurs.

Organisée depuis cinq par l'Association, cette opération vise à «collecter une nombre important de pochettes de sang, tous rhésus sanguins confondus».

La campagne est organisée en collaboration avec le centre de transfusion sanguine du CHU Mustapha Pacha, qui lui a consacrée une clinique mobile équipée et une équipe médicale spécialisée.



Plus de 120 pochettes sont collectées par semaine, tandis que leur nombre s'élève à 600/mois, précise la même source.

L'équipe médicale se charge «du contrôle, de la conservation et de la gestion du sang collecté afin d'en assurer la disponibilité, outre la prise des précautions nécessaires pour éviter la transmission de maladies contagieuses.

Le sang est contrôlé avec minutie, tandis que le donneur reçoit un gouter et du jus, à la fin de l'opération de don.

A cet effet, l'association a appelé les citoyens à participer aux différentes campagnes de don de sang organisées par les autres associations, en raison de la demande de croissante enregistrée au niveau de la capitale, qui compte plusieurs structures sanitaires accueillant des malades venus de différentes wilayas.

SORTIR

GRAVURES EN TIFINAGH-ZÉNÈTE À TIMIMOUN

L'urgence d'un patrimoine à sauvegarder

L'existence de gravures en tifinagh-zénète, dans divers vestiges disséminés à Timimoune, témoigne du passage de civilisations amazighes dans ces vastes étendues de la région du Gourara, dans le sud algérien.



Les caractères de la variante tifinagh-zénète, gravés sur des ruines de citadelles et de vestiges archéologiques, établissent l'hypothèse d'existence d'une langue ancestrale de communication entre les populations de la région, d'après Maâmar M'hamdi, archéologue intéressé par le patrimoine amazigh zénète. Pour cet archéologue, « le Gourara constitue un musée à ciel ouvert pour une panoplie de composantes du patrimoine amazigh zénète, dans ses aspects matériel et immatériel (oral), à travers les graphèmes sculptés sur les murailles et parois d'anciens monuments et bâtisses », rapporte l'Agence presse services d'Algérie. Le déchiffrement de certains caractères et signes de tifinagh-zénète révèlent parfois des messages et informations, tous sujets et domaines confondus, entre individus d'une même société s'exprimant en cette variante amazighe. Cet archéologue cite ceux gravés au vieux Ksar de Tamana (Sud de Timimoune), renvoyant à un dialogue entre deux interlocuteurs ayant trait à un rendez-vous pour rendre visite à un parent (oncle maternel), en plus d'autres signes existant au vieux Ksar de Samouta (Nord de Timimoune). L'enseignant et poète en variante amazighe-zénète, cheikh E Berka Ghantioui, a, de son coté, estimé que « le patrimoine amazigh zénète constitue un fichier monographique de la région du Gourara, à ajouter au legs national, riche en sites et vestiges archéologiques témoignant encore de l'histoire ancienne de la civilisation amazighe zénète dans le Gourara. Le chercheur a sollicité la tutelle afin d'agir rapidement et de prendre des « mesures concrètes » pour sauvegarder ces sites des aléas naturels et de l'intervention humaine, car constituant un écrin pour les recherches scientifiques et académiques en matière de promotion de l'identité nationale amazighe.

RECHERCHE

Mohamed Salem Benzayed, chercheur en patrimoine amazighe zénète, a affirmé, lui, que la région du Gourara-Tigourarine, dont Timimoune -Ti-In Mimoun, sont des patronymes amazighes désignant des us et traditions séculaires. Il déplore que nombreux sont ceux dans la région qui méconnaissent l'existence de caractères zénètes, car en désuétude, avant d'appeler, pour revivifier cette variante, à la conception de travaux scientifiques avec le concours des chercheurs et des académiciens. Il a également fait part de la mise au point des dernières retouches d'élaboration de trois dictionnaires, dont deux bilingues, Zénète - Arabe et Zénète-Français, en plus d'un recueil explicatif de certaines notions syntaxiques et grammaticales de la variante zénète. Il a émis le souhait de voir ses efforts et ceux d'autres soutenus par la tutelle en vue de se mettre au diapason de la démarche de la promotion de la langue amazighe, à l'ère des acquis réalisés par l'amazighité. L'anthropologue Abdelkader Ferdjouli, intéressé par le patrimoine du Gourara, a affirmé que la communauté zénète, et en dépit des contacts étroits avec les nombreuses civilisations qui se sont succédées dans la région, a su bel et bien sauvegarder son identité zénète amazighe, preuve en est les nombreux témoins matériels et immatériels en tifinagh et zénète dans la région. Ce chercheur a plaidé pour la valorisation du patrimoine amazigh de la région du Gourara et de son répertoire linguistique, qui n'ont pas encore livré tous leurs secrets, dont les gravures de caractères, en vue de contribuer à l'enrichissement de la culture et l'identité amazighe nationale. Il s'est aussi félicité des recommandations adoptées à l'issue du colloque sur l'apport du défunt chercheur Mouloud Mammeri, tenu en décembre dernier à Timimoune dans le cadre du festival d'Ahellil, appelant à l'ouverture de classes d'enseignement de la langue amazighe. Ces classes constitueront, à ses yeux, un élément contribuant à la valorisation et la sauvegarde du patrimoine zénète, à même de renforcer les efforts fournis en matière de promotion de la langue amazighe en Algérie.

R. C

PIECE

Spectacle L'aube Ismael. Jeudi 18 janvier. 19h30. Institut français d'Alger. Avec Meryem Medjkane et Tarik Bourrara sur une scénographie de Hadda Djaber. voyage initiatique où l'absence, l'exil, le silence, la quête et la renaissance sont constamment présents et nous interpellent.

GUERNICA

Exposition Dialogue hispano-algérien sur le Guernica jusqu'au jeudi 25 janvier. Institut Cervantès d'Alger. Célébration du 80e anniversaire de l'œuvre majeure de Pablo Picasso. Œuvres inspirées du tableau, après une résidence de création, signées Julio Lozano d'Espagne, Abderahmane Aidoud, Djahida Houadef, Mouna Bennamani, Amor Idriss Lamine Dokman, Abderahmane Cheref d'Algérie.

PATRIMOINE

Conférence Patrimoines partagés : Fernand Pouillon en Algérie par Cecilia Fumagalli, docteur en architecture et ingénieurie de construction à Politecnico de Milan. Regard croisé sur l'œuvre de Pouillon en Algérie. 11h. Samedi 27 janvier. Dar essouf-Ecole nationale de conservation et restauration des biens culturels. Casbah d'Alger.

IMAGE

Yasmine Lallem expose Alger, ville de tous les contrastes jusqu'au mardi 06 février. Hôtel Sofitel Algiers Hamma Garden. Des photos sur la capitale et paysages urbains. Alger se dévoile dans tous ses contrastes.

ECOLE

Ouverture d'une nouvelle école de musique et de théâtre pour tout âge de l'établissemen Arts et Culture d'Alger, baptisée du nom des frères Ahmed et Mouloud Ibari. Chaabi, andalou, guitare classique et d'autres instruments. Cheraga-Alger (rue Belahcen). Inscriptions : 02 photos d'identité, extrait de naissance, certificat médical, frais annuels d'inscription (selon la discipline), autorisation légalisée du tuteur pour les enfants.

CONSERVATION

L'Ecole nationale de conservation et de restauration des biens culturels (Dar essouf, Casbah d'Alger) annonce le lancement d'un master professionnel en conservation pour septembre 2018. Deux années d'études pour diplômé de premier cycle (licence). Consulter : encrbc-dz.com

1er FESTIVAL DU COURT-MÉTRAGE ET DE LA PHOTOGRAPHIE

Une forte demande

PLUS DE 200 JEUNES ont répondu à l'appel à candidature lancée par l'association socioculturelle Santé Sidi El Houari en vue de leur participation au premier Festival du court-métrage et de la photographie, prévu du jeudi 18 au samedi 20 janvier à Oran.

a cérémonie d'ouverture du Festival est prévue durant la soirée de jeudi prochain au Théâtre régional Abdelkader-Alloula d'Oran, d'après Nadjlaa Lamri, chargée de la communication à l'association Santé Sidi El Houari (SDH), qui a précisé que « les propositions des candidats seront examinées par un jury qui sélectionnera trente œuvres, dix courts-métrages et vingt photographies pour l'entrée en compétition », rapporte l'Agence presse services d'Algérie. Le jury est présidé par le comédien Hassan Kechache, accompagné de plusieurs artistes et spécialistes de l'image à l'instar de Hamid Aouragh, Fathi Sahraoui, Sarah Berretima, Mihoub Hernouf et Sadek Rahim. « Cette manifestation culturelle est ouverte aux amateurs et professionnels du domaine audiovisuel, et ce, dans l'objectif de favoriser la découverte de talents », a expliqué la même source, rappelant que le festival intervient à la clôture du programme de formation-insertion Ibda3com. Une formation mise au profit de 306 jeunes à Oran et dans d'autres wilayas en matière d'audiovisuel, de technologies de l'information et de la communication, de l'animation socioculturelle. Ce programme est lancé en mars dernier par l'association Santé Sidi El Houari avec le soutien de l'ambassade des USA en Algérie, et ce, au titre de l'Initiative pour le partenariat avec le Moyen-Orient (MEPI). Il sera axé sur la « notion d'engagement civique par l'expression artistique des jeunes ». Quant à ce nouveau festival du court-métrage et de la photographie, il vise à favoriser la culture du dialogue entre réalisateurs, photographes et le large public, promouvoir la découverte touristique en Algérie, soutenir le développement technique et artistique des jeunes par la participation à des workshops, conférences et sorties, la création d'une plateforme d'échange en matière de cinéma et de photographie.

R. C



CHAMPIONNAT NATIONAL INTER-ÉCOLES DE TIRS AU PISTOLET :

Les tireurs de l'ES de Matériels (1re RM) s'illustrent

LES ÉLÉMENTS l'Ecole supérieure de matériels de la 1ere région militaire, se sont illustrés de fort belle manière au championnat national militaire de tirs au pistolet à l'école du «feu Moudjahid Benmokhtar Cheikh Amoud» d'El Harrach (Alger), en décrochant la plupart des titres mis en jeu.Les tireurs de l'école de Matériel ont ainsi, obtenu quatre titres sur les huit mis en jeu, devant l'Ecole supérieure des troupes spéciales (4e région) quatre titres, laissant le dernier titre à l'Ecole supérieure de défense aérienne (4e région).Les titres de l'ES Matériel ont été réalisés dans les épreuves suivantes: tirs de précision par équipes (dames), tirs de rapidité par équipes (dames), et Wassila Belaroussi qui a décroché deux médailles d'or dans les épreuves de tir de précision et tir de rapidité (individuel/dames). Les représentants de l'école supérieure des troupes spéciales se sont adjugés les titres de tir de précision (par équipes/messieurs) et tir de rapidité (par équipes/messieurs), auxquelles s'ajoute le titre individuel du tir de rapidité décroché par Yacine Amazone. Enfin, l'école supérieure de défense aérienne a remporté son titre grâce à Mohamed Réda Zaaboub dans l'épreuve du tir de précision (individuel/messieurs). Dans son allocution de clôture, le directeur de l'Ecole supérieure de matériels, le Général Abdelghani Moumen, a souligné que «l'école de matériel a eu l'honneur d'abriter cette compétition qui s'est déroulée dans un esprit sportif exemplaire, en félicitant les lauréats, tout en souhaitant bonne chance aux autres participants» et d'ajouter: «Cette compétition est une opportunité pour porter haut, le flambeau du sport militaire, ainsi que le drapeau national, afin d'assurer une bonne participation aux compétitions militaires internationales.»Ce championnat entre dans le cadre du calendrier annuel des activités sportives militaires sur le double plan national et international.

CHAMPIONNAT ITF/CAT D'AFRIQUE DU NORD (U-14)

Trois Algériens passent au second tour

LES ALGÉRIENS Soltani Ibrahim, Brahimi Ramzi et Arnaout Amina ont composté jeudi leurs tickets pour le second tour des tableaux simples du championnat ITF/CAT d'Afrique du Nord U-14 qui se dispute au Tennis club de Bachdjarah (Alger).Soltani s'est imposé face à son compatriote Benhabiles Rayan par deux sets à un (4-6, 6-3, 6-4) tandis que que Brahimi a battu le Libyen Ashaybani Abdoulah (6-1, 6-0). Chez les filles, Mebarki est la seule Algérienne qualifiée lors de la première journée après le forfait de sa compatriote Ali Khodja Sofia et l'élimination de Ghettas Imene, Baitiche Sarah et Khaled Khodja Razane, sorties respectivement par les Marocaines Ammor Malak (6-1, 6-0), Ennaciri Manel (6-3, 6-1) et Al Aouni Aya (6-0, 6-0).Neuf (09) joueurs (4 garçons et 5 filles) algériens entrent en lice vendredi pour le compte des premiers tours des tableaux simples.Cette compétition enregistre la participation de 32 athlètes (16 garçons et 16 filles) dont 17 tennismen algériens. Elle se dispute en simple et en double et les joueurs éliminés auront l'occasion de jouer le tableau de consolation (classement).Le tournoi, qui devait regrouper cinq pays, se déroule finalement en présence de quatre nations après le retrait de l'Egypte. Il s'agit de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie et de la Libye.

JUDO / CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE INDIVIDUEL

Le GS Pétroliers (dames) et le CREPES Militaire (messieurs) dominent la 1ere journée

Les judokas du GS Pétroliers (dames) avec 3 titres et du CREPES Militaire (messieurs) avec un titre et une médaille d'argent ont dominé les épreuves de 1ere journée du Championnat d'Algérie individuel (seniors), disputées jeudi à la salle omnisports de Rouiba (Alger).



Chez les dames, les judokates du GS Pétrolières Souad Belekhal (-70 kg), Kaouther Oualal (-78 kg) et Sonia Asselah (+78 kg) ont raflé les trois titres mis en jeu lors de cette première journée de compétition, auxquels s'ajoutent deux médailles d'argent et une en bronze.L'entraîneur des Pétrolières, Salima Souakri, s'est félicité de la moisson de médailles décrochée par ses athlètes, estimant «les filles ont confirmé encore une fois leur domination sur le judo féminin».»C'est une grande satisfaction. Ces résultats sont le fruit de beaucoup de travail et de la stabilité du staff technique», a déclaré Souakri à l'APS.Chez les messieurs, trois clubs se sont distingués lors de cette journée dédiée aux poids lourds, mais c'est les judokas du CREPES Militaire avec 1 médaille d'or, 1 en argent et 1 en bronze qui réalisent le meilleur bilan. Dans la catégorie des (-90 kg), c'est Abderrahmane Benamadi de l'AS Sureté nationale qui a remporté le titre devant Redha Lamri (CREPESM), alors que Mohamed Amine Taib (CREPESM) a décroché l'or dans la catégorie des (+100 kg).La dernière finale de la journée est revenue à Bilal Belhimeur (USM Alger) qui a dominé Mustapha Bouamar (GS Pétroliers) dans la catégorie des (-100kg).Au classement général des médailles (messieurs et dames), le GS Pétroliers occupe la première place avec un total de 8 médailles (3 or, 4 argent, 1 bronze), devant le CREPES Militaire avec 3 médailles (1 or, 1 argent, 1 bronze) et l'USM Alger avec 5 médailles (1 or, 4 bronze).Le Championnat d'Algérie individuel de judo (seniors), qui se poursuit jusqu'à samedi à la salle de Rouiba, enregistre la participation de 460 athlètes (159 dames et 301 messieurs), représentants 70 clubs issus de 8 Ligues wilayas. Aujourd'hui sera au tour des catégories de poids restantes de faire leur entrée en lice dans cette compétition nationale, régie par un système de quotas régionaux. Chez les messieurs, les catégories (-66 kg), (81 kg) et Open seront les premières à concourir, puis ce sera au tour (-60 kg) et (-73 kg), . Idem pour les dames, qui commenceront par concourir dans les catégories (-52 kg), (-63 kg) et Open , puis dans celles de moins de 48 kg et moins de 57 kg , selon le programme de compétition, dévoilé par la FAJ.

MONDIAL-2018 DE GOAL-BALL

Les sélections algériennes dans des groupes difficiles

LES SÉLECTIONS algériennes de goal-ball (hommes et dames) ont hérité de groupes difficiles au Mondial-2018 de la discipline, prévu du 3 au 9 juin prochain à Malm? (Suède), selon le tirage au sort effectué jeudi en présence de responsables de la Fédération internationale des sports pour visuels (IBSA). Le tournoi chez les hommes sera disputé par seize équipes réparties en deux groupes de huit chacun et celui des dames sera animé par douze sélections (deux groupes de six).Chez les hommes, les protégés du sélectionneur national, Djaffar Ould Yahia joueront dans le groupe A, respectivement, contre la Lituanie, la Chine, la Belgique, l'Argentine, la Suède (pays hôte), l'Australie et la Turquie, tandis que le groupe B est composé des USA, du Brésil, du Canada, de l'Allemagne, de l'Iran, de l'Egypte, de la République tchèque et du Japon. Pour sa première participation à un Mondial, l'équipe féminine algérienne, championne d'Afrique en titre, défiera dans le groupe D, des équipes plus expérimentées, à savoir la Chine, les Etats-Unis, le Canada, la Grèce et le Brésil. Selon le règlement international et le système de compétition des deux sexes, les quatre meilleures équipes de chaque poule se qualifient pour les quarts de finale.Pour espérer aller le plus loin possible dans la compétition, les sélections algériennes devront prendre la meilleure position possible afin d`éviter les grosses cylindrées à partir des quarts de finale. Le premier tour se jouera du 3 au 7 juin, alors que les quarts et demi-finales auront lieu le 7 juin. La petite finale et la finale sont programmées pour le lendemain. Les sélections algériennes comptent effectuer le meilleurs parcours possible et faire oublier la mauvaise prestation des derniers jeux Paralympiques à Rio-2016. Elles devront bien se préparer au rendez-vous, en prenant part à des tournois de niveau mondial, pour élever les niveaux compétitifs individuel et surtout collectif, grâce auxquels elles pourront rivaliser avec les autres équipes présentes qui possèdent plus d'expérience et se préparent très sérieusement à ce genre d'événements.

SELECTION ALGERIENNE DE BOXE (SENIORS)

Ahmed dine nommé entraîneur en chef

LA FÉDÉRATION algérienne de boxe (FAB) a désigné Ahmed Dine à la tête de l'équipe nationale de boxe (seniors messieurs), a annoncé jeudi le président de l`instance fédérale, Abdeslam Draa.»Nous avons décidé de confier les rênes de l'équipe nationale seniors à Ahmed Dine, assisté de Belounis Slimane et Hafid Boubekri, un staff technique homogène qui connait très bien la maison de la boxe algérienne. Les trois entraîneurs sont actuellement en stage au complexe sportif de Sveltesse à Chéraga (Alger) pour préparer les prochaines échéances africaines et internationales.», a déclaré Draa lors d'une conférence de presse animée à la maison de Fédérations à Dely-Brahim (Alger).Pour le président de l'instance fédérale, cette décision a été prise «à la majorité absolue» lors d'une réunion du bureau fédéral de la FAB et en présence de l`ensemble de ses membres, et ce, après avoir soumis les noms au ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS).Considéré comme l'un des meilleurs pugilistes de l'histoire de la boxe algérienne, Dine remplace ainsi Brahim Béjaoui qui occupe actuellement le poste de Directeur des équipes nationales (DEN) à la FAB. Par ailleurs, le président de la FAB a profité de cette occasion pour faire appel à l'ensemble des acteurs de la boxe algérienne, notamment les boxeurs de l'élite nationale à travailler «la main dans la main» pour redonner à cette discipline son lustre d'antan. «Nous devons dépasser toutes nos divergences afin de rassembler la famille de la boxe, cette discipline qui a tant donné à l'Algérie» rejetant par la même occasion toute «pression de la part de quiconque» pouvant nuire à la stabilité de l'instance fédérale.», a -t-il assuré.»Conscient des enjeux et des défis qui attendent la boxe algérienne dans les trois prochaines années, avec notamment le déroulement des Jeux méditerranéens de Tarragone en Espagne l'été prochain et les Jeux olympiques de Tokyo 2020. J'appelle l'ensemble des acteurs à la sérénité pour le développement de la discipline.», a-t-il dit.Pour rappel, le changement au niveau des différentes sélections nationales de boxe avait été décidé lors du collège technique national de la Fédération algérienne de boxe (FAB) qui s'est tenu le mois d'octobre 2017 au Complexe sportif de Sveltesse à Chéraga (Alger).

ELECTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CAF

La FAF introduira un recours après le rejet du dossier d'Ould Zmirli



La Fédération algérienne de football (FAF) a décidé d'introduire un recours auprès de la Confédération africaine de football (CAF) après le rejet de la candidature de Bachir Ould Zmirli pour les élections des quatre postes vacants au Comité exécutif de la CAF, prévues le 2 février à Casablanca, a indiqué l'instance fédérale jeudi soir sur son site web.

«Le Comité exécutif de la CAF a rejeté le dossier de candidature de Bachir Ould Zmirli, vice-président de la FAF et candidat de l'Algérie au poste de membre du Comité exécutif de la CAF, au motif qu'il aurait été déposé hors délais. La FAF a décidé d'introduire un recours auprès de la CAF. Elle est déterminée à explorer toutes les voies réglementaires pour faire valoir ses droits'', a écrit la FAF. La candidature d'Ould Zmirli avait été invalidée mercredi soir pour avoir été «expédiée en dehors des délais réglementaires».»Une seule candidature a été invalidée par le Comité exécutif de la CAF réuni mercredi à Casablanca (Maroc), pour avoir été expédiée en dehors des délais réglementaires, c'est celle de Bachir Ould Zmirli (Algérie)», avait informé la CAF sur son site officiel. Suite à cette décision, l'autre candidat en lice pour la Zone Nord, le Libyen Jamal El Jaafri, est assuré de siéger au sein du Comité exécutif de l'instance africaine .L'Algérie avait perdu son siège au Comité exécutif de la Confédération africaine de football occupé par l'ancien président de la FAF Mohamed Raouraoua à l'occasion des élections organisées lors de l'assemblée générale de la CAF le 16 mars 2017 à Addis Abeba (Ethiopie).

Arsenal : La sortie forte de Puel sur l'avenir de Mahrez !

ANNONCÉ à Arsenal et Liverpool, Riyad Mahrez est très convoité. Titulaire indiscutable de l'effectif de Leicester, Claude Puel a tenu à faire une nouvelle mise au point sur l'avenir de son milieu offensif. Riyad Mahrez anime le mercato depuis le début de la période des transferts. Annoncé d'abord à Arsenal l'été dernier, les Gunners seraient revenu à la charge et auraient fait de l'international algérien une de leurs priorités hivernales. Mahrez a également été approché par Liverpool. Selon Bein Sports, le joueur des Foxes était pressenti à Anfield (contre 55 M d'euros) afin de remplacer Philippe Coutinho tout juste parti à Barcelone. Sky Sports avait fini par démentir cette information. Depuis quelques jours les rumeurs semblent moins récurrentes mais persistent. D'après des propos rapportés par le Leicester Mercury, Claude Puel croit toujours pouvoir garder Riyad Mahrez dans son effectif.

« CE NE SONT QUE DES SPÉCULATIONS »

Je vais me répéter, mais il n'y a pas de nouveau pour Mahrez. C'est un joueur de grande valeur et je veux le garder avec nous. Il travaille beaucoup à l'entraînement et il est content de son football et joue très bien. » a déclaré le coach de Leicester, Claude Puel. « Tout ça sont des faits, le reste ce ne sont que des spéculations. Par exemple il était dit qu'il allait signer dans un autre club la semaine dernière. Ce n'était qu'une fois de plus, une simple spéculation. »

JSK / Mellal a tranché : ce sera Saâdi l'entraîneur

L'ARRIVÉE de Cherif Mellal à la tête de la JSK - même si officiellement c'est Nassim Benabderrahmane qui est assure la présidence durant les deux prochaines semaines - a donné lieu à une multitude de décisions, toutes techniques. Alors que la piste Badou Zaki était la plus à même d'aboutir à un accord, l'homme d'affaires a surpris tout le monde en arrivant avec un entraîneur dans ses bagages. Bien que ne faisant pas vraiment l'unanimité, Noureddine Saâdi sera bel et bien nommé entraîneur en lieu et place d'Azzedine Aït Djoudi, qui a démissionné de son poste, il y a une semaine. Cherif Mellal a convoqué une réunion de travail, hier. Etaient présents, Nassim Abderrahmane, président intérimaire, Mouloud Iboud, conseiller de Mellal et Noureddine Saâdi. Au cours de cette réunion où différents aspects ont été évoqués, il a été décidé officiellement de nommer Saâdi à la tête de la barre technique de l'équipe première. Reste après à discuter lors d'un rendez-vous à venir des modalités du contrat. Car lorsque les différentes parties s'étaient séparées, la durée du contrat, le salaire à percevoir et les objectifs à atteindre n'avaient pas été évoqués.

BANOUH SIGNERA AUJOURD'HUI OU DEMAIN

La JSK tient, enfin presque, son attaquant pour ce mercato. La piste menant à Hamza Banouh est sur le point d'aboutir. Alors que tout le monde croyait que le désormais ex-attaquant de l'OM était acquis à l'Entente de Sétif, voilà qu'un retournement de situation inattendu le propulse en pole position pour signer à la JSK. En effet, son agent a rencontré une énième fois les dirigeants de la JSK et se sont entendus sur les modalités du transfert. Les deux parties se sont quittées sur un accord de principe et la promesse de se revoir ce vendredi, au plus tard samedi pour acter cet accord.

TRANSFERT

Le joueur Abdeslam Moussi signe au RC Relizane

LE JOUEUR Abdeslam Moussi a signé, officiellement jeudi, au RC Relizane, club évoluant en Ligue 2 Mobilis de football.Le président du RCR, Mohamed Hamri a indiqué que la nouvelle recrue a signé un contrat le liant pour deux saisons avec le club dans le cadre des transferts du mercato d'hiver.Ce joueur de 28 ans, natif de Constantine, a joué dans plusieurs clubs dont l'US Chaouia, JSM Béjaia et MC Oran.Le RC Relizane se déplacera, vendredi, à Mascara pour jouer un match amical devant la GC Mascara au stade «Aoued Meflah», selon la direction du club.Le RCR occupe la 7ème place au classement du championnat de Ligue 2, à six points du leader, l'AS Ain M'lila et trois points des dauphins, la JSM Skikda et leMO Béjaia.

LE DÉFENSEUR MEZIANE ZEROUAL (USMBA) DEUXIÈME RECRUE HIVERNALE DU CR BELOUIZDAD

LE LATÉRAL droit de l'USM Bel-Abbès, Meziane Zeroual, s'est engagé pour un contrat de deux ans et demi avec le CR Belouizdad, devenant ainsi la deuxième recrue hivernale du club, a appris l'APS vendredi auprès du pensionnaire de la Ligue 1 Mobilis de football. Meziane Zeroual (23 ans) rejoint ainsi l'attaquant Mohamed Benkablia qui a paraphé un contrat de deux saisons en provenance de l'USM Alger. Le Chabab a mis à l'essai l'attaquant malien Sy Diam Boubacar (21 ans) qui pourrait être la troisième recrue du Chabab cet hiver.Le CRB est dirigé désormais par l'entraîneur marocain Rachid Taoussi, en remplacement du Franco-Serbe Ivica Todorov, dont le contrat a été résilié faute de bons résultats.Pour sa première sur le banc du CRB, l'ancien sélectionneur du Maroc s'est incliné en déplacement face à l'USMBA (1-0) dans le cadre de la 16e journée du championnat. Le club algérois pointe à la 10e place au classement général (18 points), soit cinq de plus que le premier relégable l'USM El-Harrach (14e, 13 points). Le CRB défend son trophée en Coupe d'Algérie ce vendredi après-midi au stade du 20-août-1955 (15h00) en accueillant le CSSW Illizi (Régionale 1/ Ligue de Ouargla) dans le cadre des 16es de finale de l'épreuve populaire.

TRANSFERTS : LA JS SAOURA ATTIRE AL GHANODI

LA JS SAOURA a réussi un joli coup sur le marché des transferts en enrôlant l'international libyen Mohamed Al Ghanodi, 25 ans. L'ancien joueur d'Al Ahli Tripoli était convoité par plusieurs clubs algériens dont le MC Oran et le CS Constantine. Disposant d'une solide expérience internationale avec la sélection de Libye, Al Ghanodi est également un habitué des compétitions interclubs avec son ancienne équipe. Il s'était montré à son avantage la saison dernière en Ligue des Champions de la CAF, notamment en phase de poules avec Al Ahli contre l'USM Alger, qui s'est également penché sur son cas. Al Ghanodi s'est engagé aujourd'hui pour dix-huit mois avec le club de Béchar à l'issue d'âpres négociations. La JS Saoura qui a également recruté l'ancien défenseur central sénégalais de l'AS Douanes Youssoupha El Hadji Konaté, 26 ans, ainsi que l'ex-portier de l'USM El Harrach Mohamed Seddik Mokrani, 26 ans.

UN YAKUZA EN FUITE TRAHI PAR SES TATOUAGES



EN CAVALE depuis 13 ans, un Japonais caché en Thaïlande a été démasqué grâce à ses tatouages. Il s'était laissé photographier par un média local.

Il se faisait tout petit et passait ses journées à jouer aux dames sur la place centrale de la petite ville de Lopburi, dans le centre de la Thaïlande. Finalement, ce sont ses tatouages qui ont trahi Shigeharu Shirai, un Japonais de 72 ans, chef d'un gang de yakuza (l'équivalent japonais de la mafia).

Son profil atypique avait intéressé un journal local qui l'avait pris en photo, fasciné par l'aspect de cet homme, âgé et frêle, arborant d'immenses tatouages. Intriguant détail supplémentaire: il lui manquait un petit doigt.

Ni passeport ni visa

Publiées sur internet, les photos du journal sont devenues virales. Au point de susciter l'attention de la police japonaise qui a demandé à Bangkok d'enquêter. En arrivant chez lui, les policiers thaïlandais



ont alors découvert qu'il n'avait ni passeport ni visa. Il a donc été arrêté mercredi, officiellement pour être entré illégalement en Thaïlande. Interrogé, il a avoué sa véritable identité. "Le suspect a reconnu qu'il était le chef du sous-gang yakuza Kodokai", a ainsi expliqué ce jeudi Wirachai Songmetta, le porte-parole de la police thaïlandaise. Il a précisé que ce gang fait partie de l'un des plus grands groupes de yakuza.

Quand Trump annonce la vente d'un avion qui n'existe que dans... "Call of Duty"



LE PRÉSIDENT AMÉRICAIN a récemment annoncé la vente de chasseurs F-52 à la Norvège, un avion qui n'existe que dans... le jeu vidéo "Call of Duty."

Si Donald Trump enchaîne les gaffes, certaines font nettement plus sourire que d'autres.

Après s'être emmêlé les pinceaux sur la loi concernant la collecte d'information sur des puissances étrangères, le "Foreign Intelligence Surveillance Act" (Fisa), le pensionnaire de la Maison Blanche s'est fendu d'un lapsus plutôt amusant lors d'une conférence de presse conjointe avec Erna Solberg, la Première ministre norvégienne.

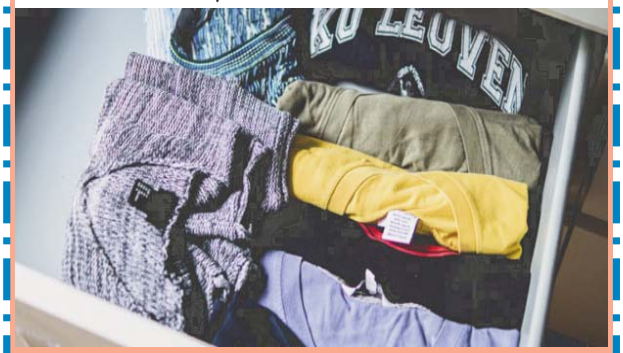
Une allocution au cours de laquelle le président américain a notamment évoqué la livraison récente d'avions F-52 à la Norvège, signe d'une intensification des relations militaires entre les deux pays. Jusqu'ici rien d'anormal. Hormis un détail, qui n'a pas échappé à nos confrères du Washington Post. Le fameux chasseur auquel Trump fait allusion n'existe en réalité que dans le jeu vidéo "Call of Duty: Advanced Warfare."

"En novembre, nous avons entamé la livraison des premiers avions de combat de type F-52s et F-35", a annoncé Donald Trump. "Pour un total de 52 appareils, le début de la livraison est par ailleurs un peu en avance sur le calendrier", a ainsi déclaré le président américain devant les journalistes.

Ce lapsus signifie-t-il que le milliardaire aime se défouler sur le célèbre FPS? Probablement pas (quoique...).

En réalité, Donald Trump lisait une déclaration et il a selon toute vraisemblance assimilé le chiffre 52, soit le nombre d'avions commandés, à un jet qui n'existe donc pas. Une explication nettement moins amusante, vous en conviendrez.

Le T-shirt a été inventé en 1904 et commercialisé aux célibataires qui ne pouvaient pas coudre et remplacer les boutons !



En 1904, la Cooper Underwear Company, aux USA, a publié une publicité dans un célèbre magazine annonçant un nouveau produit pour les célibataires.Dans la photo « avant » de la publicité, un homme détourne les yeux de la caméra comme s'il était gêné, il a perdu tous les boutons de son maillot. Dans la photo « après », un homme viril moustachue, fume un cigare et porte « un maillot de célibataire » suffisamment extensible pour être tiré par-dessus la tête, pas d'épingles de sûreté, pas de boutons, pas d'aiguille.Ce fut le slogan lancé par la marque, destiné aux hommes sans femme et sans compétences de couture, d'où l'origine de l'un des vêtements les plus basiques, le T-shirt, et son inévitable ascension vers un vêtement quotidien. Un des responsables de la marine américaine a été attiré par la publicité et en l'espace d'un an, tous les marins portaient un t-shirt sous leurs uniformes.

4,5 KM À PIED, -10° ET UNE PHOTO VIRALE: LE RÉCIT DE "L'ENFANT FLOCON DE NEIGE"



L'HISTOIRE TOUCHANTE de Wang Manfu, alias "l'enfant flocon de neige", a ému la Chine. "J'aime l'école. On nous donne du pain et du lait pour le déjeuner et on apprend beaucoup de choses en classe", indique l'enfant de 10 ans sur le site China Daily.

Depuis lundi, Wang Manfu est devenu une vraie petite star sur la toile après être arrivé à l'école avec les cheveux totalement congelés. Son professeur, très touché, a partagé la photo sur les réseaux sociaux et une vague de solidarité s'est formée en Chine.

Il porte bien son nom

Son nom signifie "plein d'énergie", un signe. Car Wang Manfu en a bien besoin: pour aller à l'école, le garçon de 10 ans a dû marcher sous la neige pendant 4,5 km. Il faisait -10 degrés ce jour-là à Zhaotong, une zone rurale de la province du Yunnan (sud-ouest de la Chine).

"Il est arrivé avec ses cheveux et ses sourcils complètement congelés. Ce qui a provoqué un fou rire auprès de ses seize camarades", a souligné Fu Heng, le directeur de l'école primaire Zhuan Shan Ba, sur le site de China Daily.

"J'aime l'école"

Sur le réseau social chinois Weibo, l'image a récolté plus de 260.000 likes. Wang Manfu a même été surnommé "l'enfant flocon de neige" par les internautes. Il est issu d'une famille pauvre et vit dans une cabane avec sa grand-mère et sa soeur aînée. Il ne voit quasiment jamais ses parents qui ont décidé de quitter la région pour trouver un emploi plus stable.

"J'aime l'école. On nous donne du pain et du lait pour le déjeuner et on apprend beaucoup de choses en classe", a confié Wang Manfu. (continuez à lire sous l'article)

Zhaotong est l'un des coins les plus pauvres de la province du Yunnan. En 2017, selon les autorités locales, la ville comptait plus de 1,1 millions de pauvres, 138.000 élèves de l'école primaire compris.Depuis cette histoire touchante, la Yunnan China Youth Development Foundation a lancé un appel au don pour venir en aide aux enfants défavorisés.

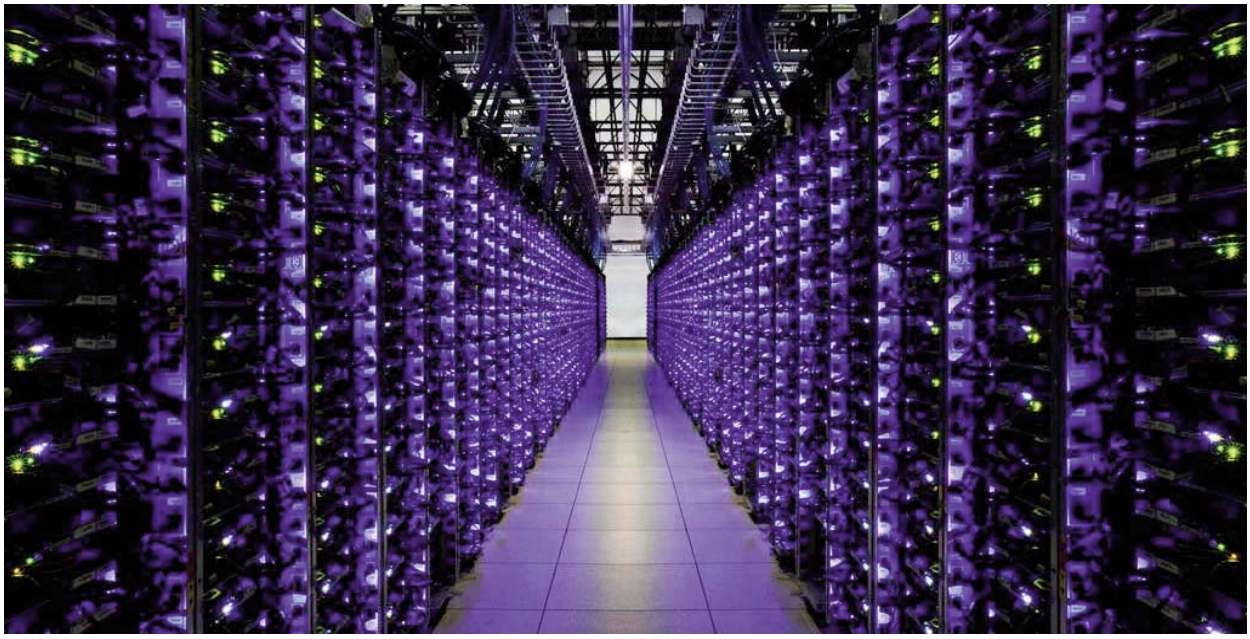
"Je crois que notre vie sera meilleure"

Elle promet de donner 500 yuan (64 euros) à chaque enfant pour passer l'hiver au chaud. L'association avait déjà récolté plus de 300.000 yuan (environ 40.000 euros) ce mercredi.

Wang Manfu, lui, est déjà tourné vers l'avenir avec optimisme. "Je crois que notre vie sera meilleure", a conclu "l'enfant flocon de neige".

Le stockage des données informatiques

L'avenir du stockage informatique semble se trouver dans les data centers, aux dépens des unités de stockage individuelles (disques durs, disques optiques...). Zoom sur le stockage des données informatiques et ses enjeux.



163 zettaoctets (soit 163 milliards de téraoctets), c'est le volume de données informatiques que l'humanité sera amenée à stocker à l'horizon 2025. La basique et pratique disquette des années 1980 n'est plus qu'un vague souvenir et les disques optiques (CD, DVD, Blu-ray) font presque partie du passé avec des disques durs et des cartes mémoire de grande capacité, sans parler du stockage en ligne (cloud). Quels supports choisir ? Comment fonctionnent-ils ? Pour quels types de données ? Quels sont leurs avantages et leurs inconvénients ? À travers ce dossier, Futura tâchera de répondre à ces questions à l'aide de schémas et d'explications simples et accessibles à tous !

LES SUPPORTS DE STOCKAGE ET LEURS UNITÉS



Du mégaoctet mémorisé par les disquettes magnétiques à l'infinie capacité du cloud, en passant par les clés USB, les disques optiques et les disques durs, les supports de stockage n'ont qu'un but : mémoriser fidèlement les milliards de données de tout un chacun. Les explications pour y voir plus clair entre les différentes unités.

Le stockage des données est vital pour l'industrie informatique : il faut stocker toujours plus d'informations sur des supports toujours plus puissants et toujours plus fiables ! D'ailleurs, ce qui est valable pour les géants du secteur, l'est aussi pour le grand public. Ainsi, globalement, chaque jour, des millions de personnes prennent des photos, des vidéos et créent des documents, des textes... Au total, 2,5 exaoctets (soit 2,5 millions de téraoctets) sont générés quotidiennement : c'est l'équivalent de quatre-vingt-dix ans de vidéos en HD !

Ces données, il faut nécessairement les stocker, pour les faire transiter, les échanger ou les archiver. Aujourd'hui, la plupart des disques durs d'ordinateurs proposent 1 téraoctet (To) d'espace de stockage. Une capacité gigantesque au regard d'un CD ou d'un DVD, mais qui peut devenir étroite selon les types de données enregistrées. Ainsi, les vidéos sont très gourmandes en données. Avant de savoir quels sont les types de fichiers qui consomment le plus, voici quelques explications sur les unités de mesure.

CARACTÉRISTIQUE FONDAMENTALE : LA MESURE DU VOLUME DES DONNÉES

En informatique, l'unité de mesure de base est le bit. Chaque bit est un 0 ou un 1. Vient ensuite l'octet. Cette appellation vient du fait que huit bits sont regroupés. Avec ce système, 256 combinaisons différentes sont possibles. Concrètement, un octet permet d'afficher un caractère, par exemple un chiffre ou une lettre, à l'écran. (Certains caractères sont codés sur deux octets.) Par exemple, un texte de 250 mots fera à peu près 1.500 caractères, donc entre 1.500 et 2.000 octets. Dans le cas d'une image, il faut savoir que celle-ci est composée de points (pixels) : chaque point noir ou blanc correspond à 1 bit (0 ou 1) ; pour les couleurs, il faut plus d'informations, donc plus de bits.

Avec de la musique et, surtout, de la vidéo, le nombre d'octets se compte par centaines de millions.

C'est pourquoi, à partir de 1.000 octets, on parle de kilo-octets (Ko) et pour un million d'octets, on parle de méga-octets (Mo) :

1 bit = quatre combinaisons de 0 et de 1 (00, 01, 11, 10) ;
1 octet = 8 bits (1 byte en anglais, à ne pas confondre avec le « bit » français) ;
1 kilo-octet (Ko) = 1.000 octets ;
1 mégaoctet (Mo) = 1.000 kilo-octets ;
1 gigaoctet (Go) = 1.000 mégaoctets ;
1 téraoctet (To) = 1.000 gigaoctets ;
1 pétaoctet (Po) = 1.000 téraoctets ;
1 exaoctet (Eo) = 1.000 pétaoctets ;
1 zettaoctet (Zo) = 1.000 exaoctets ;
1 yottaoctet (Yo) = 1.000 zettaoctets.

En réalité, au lieu de 1.000 octets, 1 kilo-octet (Ko) devrait correspondre à 1.024 octets en base binaire. Pour éviter la confusion, depuis la fin des années 1990, une nouvelle norme a été établie : il s'agit du kibioctet, qui devrait être la référence. Celle-ci est rarement employée.

L'AVENIR DES UNITÉS DE STOCKAGE

Le temps est à la miniaturisation et à l'amélioration de la fiabilité. Les unités de stockage n'échappent pas à cette nouvelle règle d'or ! Ainsi, déjà en 1999, IBM vendait un mini-disque dur de 340 Mo aussi gros qu'une pièce de monnaie, un record de miniaturisation à l'époque. Aujourd'hui, ce sont les minuscules cartes microSD des mobiles qui sont devenues la norme, avec, généralement, au moins 32 gigaoctets (Go) de capacité de stockage.

Parallèlement, du côté des disques durs traditionnels, la densité ne cesse d'augmenter. Alors qu'à l'horizon 2000, la technologie d'IBM permettait d'enregistrer 35,3 milliards de bits par pouce carré sur le disque dur Ultrastar 72ZX, aujourd'hui, le dernier record en date est celui du HGST Ultrastar He12, de Western Digital (voir image ci-dessus). Il dispose d'une densité de 864 milliards de bits par pouce carré pour 12 téraoctets (To) de capacité totale. À l'intérieur d'un boîtier de disque dur classique, huit disques sont superposés, ce qui est également une prouesse. Le disque dur a aussi la particularité d'être rempli d'hélium pour réduire les frottements et la température des plateaux.

Mieux encore, une équipe de l'université de Delft (Pays-Bas) a créé un disque dur stockant les données à l'échelle atomique. Sa densité de stockage serait 500 fois supérieure à celle du meilleur disque dur du marché.

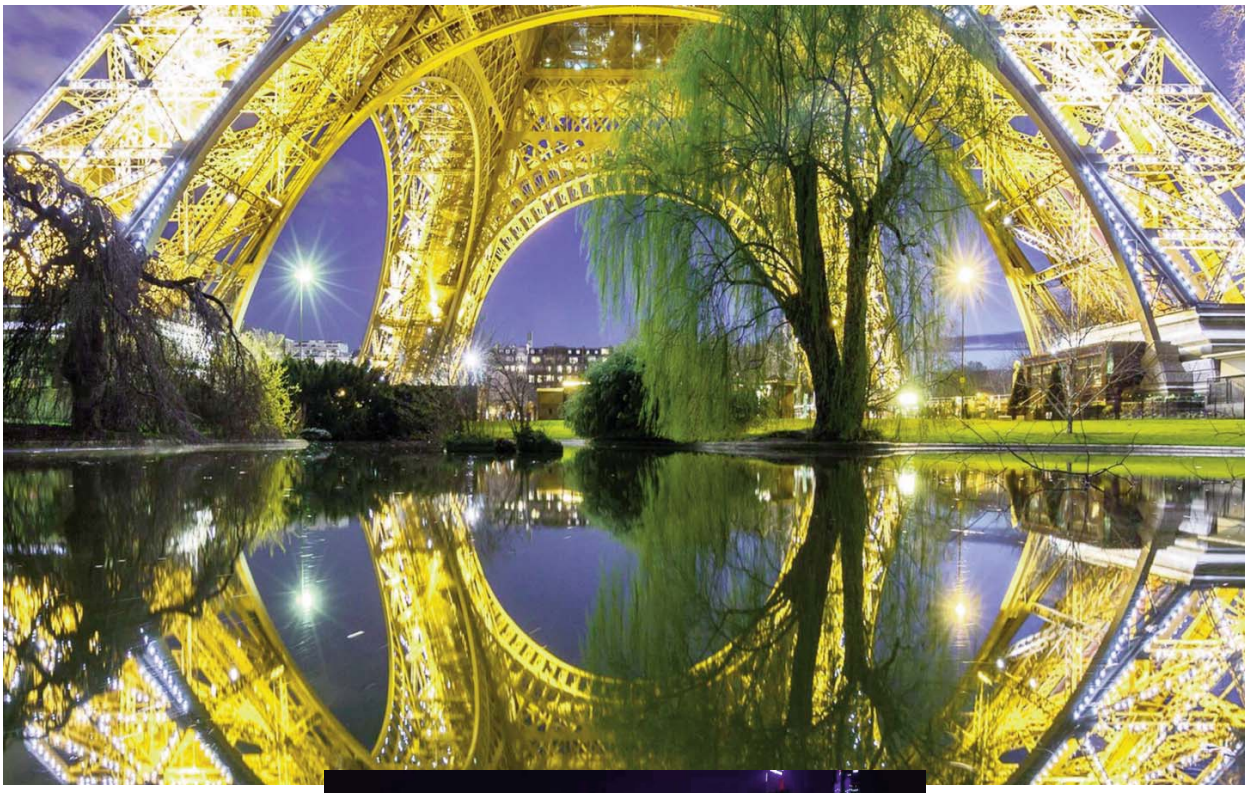
Quant aux DVD et aux Blu-Ray, ils seront bientôt totalement remplacés par la mémoire flash sous différentes formes, le stockage en ligne (cloud) et le streaming pour remplacer les vidéos sur ces supports.



La course à la densité se poursuit, avec de nouveaux records au moins deux fois par an. Ce disque de 12 téraoctets(To) renfermant huit plateaux et gonflé à l'hélium pour éviter la surchauffe en est un exemple. © Western Digital

L'élégante efficacité des symétries

La symétrie est une notion abordée par chaque enfant dès l'école primaire. Essentielle, elle existe dans la nature (position des yeux d'un visage, par exemple) et se trouve au cœur de la physique et des mathématiques. Entrez dans le monde fascinant de la symétrie.







Les symétries sont une véritable beauté mathématique. En saisissant l'essentiel, elles nous aident, par exemple, à comprendre les propriétés qui émergent à grande échelle quand un nombre important d'éléments interagissent.

On retrouve les symétries au fondement de la relativité, en physique quantique, en astronomie et même en philosophie. Elles jouent aussi un rôle dans l'esthétisme ainsi que dans le domaine de la cognition, en facilitant la classification et donc la comparaison, la mémorisation et la compréhension.

Dans L'élégante efficacité des symétries (éditions Dunod, 2013), d'où sont extraits certains passages suivants, Amaury Mouchet traque les symétries sous toutes leurs formes et dans tous les domaines. Il montre que les symétries offrent une grille de lecture unificatrice du monde qui nous entoure.

Avec ce dossier, découvrez des symétries simples comme la symétrie miroir, et des idées clés pour comprendre des transformations plus complexes. Vous en saurez plus sur les différents rôles joués par les symétries en physique et ailleurs, véritables clés de voûte de notre compréhension du monde.

SYMÉTRIE : DE LA GÉOMÉTRIE... ET DE LA POÉSIE !

Il y a longtemps que la notion de symétrie est intimement liée à l'esthétique. Le mot, mais certainement pas l'idée, tacitement présente dans les artefacts et même dans les mythes les plus anciens conservés par la mémoire humaine, est issu du grec — sum (avec, accord) metron (mesure, proportion) — et sera repris en latin par le mot « commensurable ».

Que ce soit en architecture, en peinture, en musique ou en littérature, une symétrie renvoie à des correspondances susceptibles de faire naître une harmonie, un rythme ou un équilibre, de souligner une cohérence.

Parfois, elle engendre une certaine monotonie, voire une forme d'humour comme dans le comique de répétition. La présence d'une symétrie, comme la reprise d'un même son dans la poésie versifiée ou d'un refrain dans une chanson, facilite la transmission ou la mémorisation. Elle permet une économie de moyens descriptifs et c'est certainement en cela que réside son pouvoir de séduction.

GÉOMÉTRIE : L'AVANTAGE DES FIGURES SYMÉTRIQUES

En géométrie notamment, un triangle équilatéral, un carré ou un cercle sont décrits plus brièvement qu'une courbe fermée quelconque. Dans ce dernier cas, il faut préciser la position de tous les points de la courbe, alors qu'une figure symétrique peut être tracée et reproduite à l'aide de règles beaucoup plus simples.

Dans une large mesure, justement, la démarche scientifique qui tend à traquer les régularités de la nature, à les classer, à les combiner, puis à fondre la multiplicité des phénomènes en une unité toujours plus étroitement circonscrite, peut se comprendre comme une recherche et une exploitation systématique des symétries.

Plante «zombie» : plus d'une centaine de lacs menacés

Le myriophylle à épi, cette plante aquatique «zombie» qui se reproduit à grande vitesse dans toutes les régions du Québec, menace les rivages de plus d'une centaine de lacs de la province, mais le ministère de l'Environnement refuse d'en dévoiler le nombre exact.

«J'ai l'impression que le ministère de l'Environnement cherche à ne pas trop alerter la population, parce que le problème est à mon avis beaucoup plus important que ce qu'on veut laisser entendre. C'est comme si le Ministère fermait les yeux là-dessus», dénonce le député provincial de Labelle, Sylvain Pagé, dont la région compte au moins une quarantaine de lacs affectés par le myriophylle.

Depuis une semaine, La Presse tente d'obtenir une liste des lacs touchés par la prolifération du myriophylle à épi. Un «tableau des infestations connues» a été réalisé au printemps 2017 par le Ministère, mais ce dernier ne nous l'a toujours pas fourni, invoquant des vérifications nécessaires en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

En région éloignée, où les hydravions auraient contribué à sa prolifération, des regroupements de riverains craignent que son arrivée mine l'économie touristique régionale. Le myriophylle y a notamment été décelé dans deux lacs situés près de Tadoussac au cours de la dernière année.

«Si ça se rend dans les zecs [zones d'exploitation contrôlée, territoires de chasse et de pêche] ou les pourvoiries, le myriophylle risque d'avoir une incidence très sérieuse sur la pêche touristique, qui est un volet très important de notre économie», explique Nicolas Ferron, biologiste de l'Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord.

La plante envahissante originaire d'Asie et d'Europe, qui se reproduit par bouture plutôt que par germination, se propage rapidement dès qu'on la sectionne avec une hélice de bateau ou avec une pagaie. Sa population devient rapidement si dense qu'elle élimine les autres plantes



aquatiques et les poissons qui y fraient.

PÊCHE À LA TRUITE MENACÉE EN OUTAOUAIS

La pêche à la truite est aussi menacée en Outaouais, où un inventaire réalisé en 2009 indiquait que le myriophylle était présent «dans au moins 30% de la superficie totale des eaux à touladi [truite grise] de la région». Une trentaine de lacs étaient alors officiellement touchés. «Plus longtemps on attend, plus il sera difficile d'agir et de limiter la perte d'habitat de touladi», conclut l'étude, réalisée par la Direction de l'expertise Faune-Forêt de l'Outaouais.

Plus au nord, en Abitibi, le myriophylle a été recensé dans une dizaine de lacs, dont les lacs Rouyn, Osisko et Pelletier, près de Rouyn-Noranda.

Sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, la plante aquatique envahissante a été recensée jusqu'à Mont-Joli.

«Ce sont des citoyens inquiets qui nous ont avisés de sa présence au lac du Gros-Ruisseau. Le ministère de l'Environnement a mis un bon bout de temps à confirmer sa présence. Je pense qu'ils ont subi beaucoup de coupes et que les gens sont débordés», affirme Christian Hubert, de l'Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent.

«Nous n'avons pas beaucoup de support de leur part pour faire face au problème. Il y a vraiment un manque d'effectifs.»En Beauce, le myriophylle est combattu au lac des Abénaquis grâce à des toiles synthétiques achetées avec une aide de 95 000 $ du gouvernement fédéral. «Il est présent dans au moins deux autres lacs de la région, mais on n'en parle pas beaucoup publiquement parce que ça fait peur aux riverains», affirme Claire Maranda, présidente de l'Association des riverains du lac des Abénaquis.

«TOUT LE MONDE SE LANCE LA BALLE»

Russell Copeman, ancien député et maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, qui possède une résidence secondaire près du lac à la Truite, dans les Laurentides, affirme pour sa part avoir «beaucoup de difficulté à impliquer les autorités locales dans la recherche d'une solution». «La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nous renvoie au ministère de l'Environnement. Le Ministère dit qu'il n'est pas convaincu que l'installation de toiles de jute est la solution. Tout le monde se renvoie la balle et personne n'agit. Pendant ce temps, la plante prolifère à tel point que ce n'est même plus possible de nager dans le lac», déplore-t-il.

Le lac à la Truite, un des plus touchés des Laurentides, est selon lui envahi par le myriophylle à plus de 40%. La situation est si problématique qu'un groupe de citoyens conteste leur évaluation foncière et leur avis d'imposition devant le Tribunal administratif du Québec, jugeant que la valeur de leur résidence a chuté à cause du myriophylle à épi. «Ces citoyens cherchent au minimum à attirer l'attention de la MRC et de la Ville sur le problème. C'est dramatique, mais personne n'a de solution», constate M. Copeman.

RECYCLAGE DES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES : DES DIZAINES DE MILLIONS INUTILISÉS

CHAQUE FOIS qu'un appareil électronique neuf est vendu au Québec, son nouveau propriétaire doit acquitter des «écofrais» pour assurer son recyclage à la fin de sa vie utile. Depuis 2012, l'organisation chargée du recyclage des déchets électroniques au Québec a ainsi accumulé un important surplus dans ses coffres : près de 60 millions de dollars, selon son dernier rapport annuel.

Pour le directeur du Front commun pour une gestion écologique des déchets, Karel Ménard, cette réserve, qu'il juge anormalement élevée, devrait servir à intensifier le programme de collecte et de recyclage.

«On continue de voir régulièrement des téléviseurs abandonnés sur les trottoirs.»

Mais la section provinciale de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) n'entend pas utiliser cette somme pour accroître sensiblement à brève échéance ses efforts de collecte, même si les indicateurs disponibles suggèrent qu'une proportion substantielle des produits ciblés par le programme aboutissent encore dans les lieux d'enfouissement, cinq ans après son lancement.

L'ARPE-Québec, qui regroupe les principaux producteurs de l'industrie, a calculé récemment pour la première fois les taux de récupération obtenus pour les différentes catégories de déchets électroniques, mais refuse pour l'heure de les divulguer.

Recyc-Québec, qui chapeaute l'organisation, affirme que les données seront rendues publiques dans son propre bilan. «C'est rendu au niveau du ministère. Je ne peux pas vous dire quand notre bilan sera disponible. C'est une question de jours ou de semaines», a déclaré la responsable des communications de Recyc-Québec, Véronique Simoneau.

LES ÉCOFRAIS

Le programme de récupération de déchets électroniques québécois a été lancé en 2012 et est financé par l'imposition d'écofrais dont le montant varie en fonction du produit. Les sommes recueillies doivent financer les activités de sensibilisation et de collecte ainsi que les frais requis pour recycler les appareils collectés.

Durant sa première année partielle d'activité, l'ARPE-Québec a recueilli 13 millions de dollars en écofrais et dépensé 8,3 millions, générant un surplus de 4,7 millions. Pour les années 2013 et 2014, les surplus obtenus ont été de 37,3 millions et de 22 millions. Les écofrais ont ensuite été révisés à la baisse, aboutissant à un léger manque à gagner de 25 600 $ pour 2015 et à un déficit plus substantiel de 7 millions en 2016.Après avoir absorbé cette perte, la réserve de la section québécoise de l'ARPE s'élevait à 56,6 millions de dollars à la fin de l'année dernière. Les autres provinces membres de l'organisation disposaient alors de réserves variant entre 2,6 et 27,8 millions de dollars.

L'ARPE S'EXPLIQUE

La porte-parole d'ARPE-Québec, Jacinthe Guy, note que l'organisation est tenue par son entente avec Recyc-Québec de maintenir une réserve correspondant au budget requis pour une année d'activités, ce qui représente, selon elle, une somme d'une vingtaine de millions, sensiblement en deçà de la réserve actuelle.

Il est «normal», dit Mme Guy, qu'elle soit élevée en début de programme, puisque les revenus des écofrais «excèdent souvent les dépenses jusqu'à ce que les habi-



tudes de recyclage des produits soient bien ancrées» au sein de la population.

Les écofrais, note par ailleurs Mme Guy, ont été fixés en fonction de la «meilleure information existante à ce moment-là» et ont depuis été modifiés d'une manière qui va entraîner des déficits d'opération au cours des prochaines années et contribuer à résorber la réserve.

«Si l'occasion se présente de réduire les écofrais, ou si des écofrais doivent être augmentés, des mesures seront prises en conséquence.»

Recyc-Québec juge dans la même veine que la réserve enregistrée n'est pas surprenante et se félicite que des mesures aient été prises en vue de la réduire dans les prochaines années.

L'organisation ne pense pas qu'il serait opportun d'intensifier le programme de recyclage grâce à ce surplus. Mme Simoneau note à ce titre que «les efforts déployés par l'ARPE» ont permis d'«assurer une croissance continue des quantités récupérées d'année en année».

TAUX DE RÉCUPÉRATION

Pour 2016, un peu plus de 21 000 tonnes ont été recueillies. Ce résultat ne permet pas d'évaluer le taux de récupération, qui est aussi fonction de la quantité d'appareils jetés durant l'année considérée. L'entente avec Recyc-Québec prévoit que le taux de récupération pour 2015 devait atteindre 40 %. Des pénalités sont prévues dans le cas contraire.

À titre indicatif, l'Ontario a recueilli 60 000 tonnes de déchets électroniques en 2016, pour une population qui est moins de deux fois supérieure.

La province, qui est insatisfaite de ce résultat, entend rendre chaque fabricant de produits électroniques directement responsable de leur recyclage de manière à placer les producteurs «en compétition» et favoriser les innovations susceptibles de réduire la production de déchets.

Karel Ménard estime que le système en vigueur au Québec n'a pas cet effet, puisque les producteurs se sont entendus, à travers l'ARPE, pour imposer des écofrais communs qu'ils font assumer par les consommateurs.

Les entreprises ne sont pas incitées à concevoir des produits plus durables et n'assument pas elles-mêmes les coûts liés au recyclage, alors que ça devrait être leur responsabilité, relève-t-il.

CE QUI ARRIVE AUX PRODUITS RECYCLÉS

Une partie des produits électroniques collectés par l'ARPE sont réutilisés après avoir été remis en état. Les autres sont pris en charge par des firmes spécialisées pour récupérer le verre, le plastique et les autres composants susceptibles d'être réutilisés. Les substances potentiellement néfastes comme le plomb sont récupérées afin d'être éliminées de manière appropriée.

Quelques exemples d'écofrais

Ordinateur de bureau : 1,10 $
Appareil cellulaire : 0,07 $
Dispositif d'affichage de plus de 46 pouces : 24 $
Ensemble de cinéma maison : 0,80 $

Quelle coupe de cheveux adopter quand on a le visage rond ?

La coiffure idéale pour un visage rond doit affiner et allonger le visage. Le visage rond est en effet un visage doux, avec un petit côté enfantin, voire angélique. De nombreuses coupes de cheveux sont possibles avec cette forme de visage, mais si vous voulez afficher un look plus femme, il existe quelques astuces. L'objectif est d'allonger le visage afin de casser cette rondeur en créant du volume sur le dessus de la tête, grâce à une frange. Pour mettre en valeur votre visage rond, celle-ci ne doit pas être trop droite, mais au contraire coiffée sur le côté. Vous pouvez également créer de la matière au niveau des longueurs, en adoptant une coupe de cheveux longue ou mi-longue. Ces deux astuces vont permettre d'équilibrer le visage et de l'affiner tout en subtilité. Évitez en revanche les boucles, qui vont accentuer le côté angélique et poupon du visage, et préférez les cheveux



lisses, plus femme fatale.

Quelques idées de coupes de cheveux

En panne d'idée de coupes de cheveux pour votre visage rond ? Essayez le dégradé : il va permettre d'apporter un joli mouvement et de la structure, essentielle pour contrebalancer la rondeur des traits, et pour donner une note un peu plus glamour et féminine à votre coupe de cheveux. Une raie asymétrique et/ou une large mèche de cheveux qui barre le front sont également parfaites pour rééquilibrer la forme du visage.
Vous pouvez également miser sur les coupes très structurées, comme un carré plongeant très affirmé, afin de contraster avec la rondeur du visage.
Les coupes de cheveux courtes sont généralement déconseillées sur les visages ronds. Mais si vous y tenez, préférez les coupes floues, avec un minimum de volume sur le dessus de la tête. Une longue frange, une large mèche ou des boucles volumineuses seront vos meilleurs atouts sur cheveux courts !

COMMENT SE FAIRE DES MÈCHES À LA MAISON ?



1/ Assurez la référence
Choisissez bien la référence couleur en fonction de votre base naturelle : un ton à un demi-ton plus clair. L'idée ? Ne pas chercher à rivaliser avec le coloriste mais jouer la sécurité pour apporter une nuance subtile, sans changement radical (surtout pas !). Préférez les kits qui contiennent un applicateur peigne plutôt qu'un bonnet, avec lequel on visualise moins bien la pose de la couleur. Et travaillez sur cheveux secs.

2/ Méchez des cheveux longs
Pour un effet naturel avec des pointes plus claires, travaillez en trois phases : 1/ faites une première série de mèches en partant de la racine, tout autour de la raie, et glissez vers la pointe. Laissez un centimètre et demi entre chaque. 2/ Initiez une seconde série de mèches, disposées entre les précédentes, en débutant à la moitié du cheveu et en allant toujours jusqu'aux pointes. 3/ Faites de même en commençant aux trois quarts de la longueur.

3/ Éclairez une petite tête
Vous avez les cheveux courts ? Là encore, bossez en démarrant à la racine, au niveau de la raie, puis prolongez sur les longueurs, jusqu'aux pointes. Ensuite, concentrez-vous sur la partie basse : passez le peigne de façon superficielle pour un effet soleil, sans toucher à la racine.

4/ Laissez poser
Pendant le temps de pause (celui inscrit sur le mode d'emploi), paressez pour la bonne cause (nan, on ne passe pas l'aspirateur en faisant du Pole Dance autour du tuyau) afin que le produit reste bien localisé (= risque de tâches). Pour vérifier que la couleur a pris, prenez une des dernières mèches réalisées et faites glisser le produit entre le pouce et l'index. Si c'est OK, rincez. Sinon, patientez deux à trois minutes.

5/ Rincez, soignez !
Rincez à grande eau en passant les doigts dans les cheveux pour les libérer du produit colorant, puis procédez au shampooing en utilisant celui qui est fourni. Terminez par un masque profond, à laisser poser de 5 à 10 minutes, pour préserver le cheveu. Petit conseil du pro : si vous avez une copine bien intentionnée à portée de main, recrutez-la comme coloriste. Les mèches maison, c'est comme l'amour… C'est plus facile à deux.

ASTUCES ANTI PIEDS SECS

Avoir les pieds secs peut être source d'inconfort, et favorise l'apparition de la corne. Pour éviter le mal de pied et soigner cette sécheresse, il faut soigneusement préparer l'épiderme avant de l'hydrater.

Pour combattre les pieds secs : un ponçage et gommage réguliers

Les pieds secs doivent être soigneusement hydratés. Mais pour bénéficier au maximum des bienfaits de la crème, il faut d'abord préparer l'épiderme, très épais, à recevoir le soin. Commencez par un bain de pied. Diluez du gros sel dans de l'eau tiède, et laissez tremper 10 minutes environ. Ensuite, frottez les zones où se développe la corne (talon et orteils) avec une pierre ponce. Effectuez des mouvements circulaires doux et réguliers, jusqu'à ce que la peau soit lisse et souple. Attention à ne pas brosser trop vigoureusement, de peur d'endommager la peau et, au contraire, de provoquer une recrudescence de corne sur cette zone.



Finissez par gommer l'ensemble du pied. Vous pouvez fabriquer un gommage maison avec du gros sel, du sucre, du jus de citron et de l'huile d'olive.

Bien hydrater les pieds secs

Une fois la peau bien préparée, massez avec une crème très hydratante, de préférence à base d'urée. Vous pouvez aussi choisir du beurre de karité, ou fabriquer un baume naturel à base d'huile d'olive, de miel et de citron. Pour encore plus d'efficacité, avant de vous coucher, enduisez le pied d'une couche généreuse de produit, et recouvrez avec une chaussette en coton. Au matin, la peau est souple, et parfaitement hydratée. Enfin, évitez de porter des chaussures trop étroites. Les zones de frottement entraîneraient un retour de la corne.

Le lait est-il un aliment gras ?



Non, le lait n'est pas gras, et il ne peut pas l'être, puisqu'il apporte déjà 90% d'eau ! Entier, il contient 3,5% de matières grasses et 1,5% lorsqu'il est demi-écrémé et moins de 0,3% quand il est écrémé. Le lait n'est donc pas un aliment gras, même lorsqu'il est entier. Il est important de retenir que quel que soit le taux de matières grasses, le lait apporte toujours autant de calcium et de protéines.

Boulettes de Poulet Hachée aux Champignons

Ingrédients:

4 morceaux de poulet
1 tête d'ail
1 boite de champignon
1 blanc de poulet hache
Persil
Farine
Sel, poivre noir, cannelle
1 cas paprika
Huile

Méthode:

Dans une marmite, faire revenir les morceaux de poulet, l'ail hache dans 2 cas d'huile. Assaisoner
couvrir d'eau mélange au paprika.
Ajouter les champignons et laisser cuire



35min.
Entre temps préparer les boulettes: mélanger le poulet hache avec du persil. Assaisonner
Former de petites boules. mouiller la main a chaque fois pour former de belles boules.
Rouler les boulettes dans la farine.
Frire dans l'huile chaude.
Egoutter puis plonger dans la sauce et laisser mijoter quelques minutes (5min).
Servir aussitôt.

macarons aux amandes

Ingrédients (8 personnes):

• 500g d'amandes mondées et finement moulues
• 300g de sucre glace
• 2 càs d'eau de fleur d'oranger
• 2 blancs d'oeufs
• Extrait de framboise et de pistache
• Sucre glace et amandes entières mondées pour la déco

Préparation:

1/ Mélanger les amandes, le sucre glace et l'eau de fleur d'oranger. Incorporer les blancs d'oeufs et bien mélanger jusqu'à obtention d'une pâte homogène qu'on peut façonner. Incorporer les extraits ou les colorants et bien mélanger.

2/ Façonner des boules que vous enrouler dans du sucre glace. Les piquer d'une amande.
Les disposer dans une plaque allant au four et recouverte de papier cuisson.
Enfourner à 160°C pendant 15mn...il faudra surveiller la cuisson !!! Il ne faut surtout pas que vos boules changent de couleur.



21.00 : Stars sous hypnose



DIVERTISSEMENT 7 épisodes

De nouvelles personnalités ont accepté de laisser Messmer les hypnotiser pour leur faire vivre des situations exceptionnelles, en extérieur ou sur le plateau de l'émission. Issa Doumbia se croit dans un hôtel hanté en présence de Dracula, Karine Ferri se réveille en direct sur le plateau du JT de TF1 pour être interviewée à propos d'un livre qu'elle n'a pas écrit ou encore Elsa Esnoult piège ses camarades comédiens sur le tournage des « Mystères de l'amour ». Avec également Christine Bravo, Cartman, Sébastien Roch, Alexandra Rosenfeld, Anaïs Delva, Gérémy Credeville et Delphine Chanéac.

21.00 : Destination Eurovision



DIVERTISSEMENT 2 épisodes

La 63e édition du concours Eurovision de la chanson se tiendra en en mai 2018 à Lisbonne, au Portugal, pays vainqueur l'an dernier. Dans ce télé-crochet, Garou présente les aspirants à la candidature française. En tout, 18 artistes aux univers bien singuliers proposent une chanson originale. Lors de ce premier prime, 9 sont présentés au jury français composé d'Amir, d'Isabelle Boulay et de Christophe Willem et aux téléspectateurs. Seuls les 4 meilleurs obtiendront leur place en finale. La semaine prochaine, 4 autres artistes accéderont à la finale qui déterminera le gagnant.

21.00 : Liens de sang



TÉLÉFILM POLICIER - Etats-Unis - France (2001) 2017 saisons / 2 épisodes

Le cadavre d'une jeune femme est retrouvé dans la piscine d'un hôtel de luxe de Saint-Paul-de-Vence. Les enquêteurs de la gendarmerie locale découvrent rapidement qu'il s'agit d'un meurtre. Le capitaine Marie Jourdan arrive alors de Lyon afin de prêter renfort aux policiers locaux. Les membres de la brigade ne voient pas du meilleur œil l'intrusion de cette femme flic au caractère bien trempé. D'autant qu'elle n'est pas du genre à ménager les notables du coin.

21.00 : Salvation



SÉRIE DRAMATIQUE - Etats-Unis (2017) 1 saison / 13 épisodes

Une chasse à l'homme est mise en place à Moscou pour retrouver Darius et Grace, qui sont soupçonnés de meurtre. Les deux fugitifs parviennent à se procurer de faux papiers et entrent en contact avec Liam, chargé par son patron d'accélérer le processus de sélection pour l'Arche. Tanz découvre le vrai visage de Malcolm Croft. Dylan et son groupe font des recherches sur Zoe Barrows.

21.00 : La mécanique de l'ombre



FILM D'ESPIONNAGE - France - Belgique (2016)

Duval, comptable sous pression dans un cabinet d'assurances, fait une dépression nerveuse qui le sort du monde du travail pendant deux ans. Alors qu'il tente péniblement de se réinsérer et de sortir de l'alcoolisme, Duval est contacté par le mystérieux monsieur Clément, qui lui demande, dans le cadre d'une opération strictement secrète, de retranscrire scrupuleusement des écoutes téléphoniques enregistrées sur des cassettes audio. Le travail, bien payé, conduit Duval dans un appartement miteux, où il débute son travail de retranscription sur une machine à écrire.

23.30 : Origines



SÉRIE POLICIÈRE - France (2014) 2 saisons / 12 épisodes

Dans le cadre d'une succession, la généalogiste Margot Laurent recherche Jeanne Duval, disparue depuis 1962. Seule piste : une carte postale où figure une grande maison, celle des Manin. Margot s'y rend et apprend que Caroline, la fille du patriarche, vient d'être assassinée. Margot pense que les deux affaires sont liées. Elle accepte d'aider le commissaire Stavros, un ami de longue date, et le capitaine Arthur du Plessis.

HORAIRES DES PRIÈRES	ANNABA	CONSTANTINE	ALGER	OUARGLA	CHLEF	MOSTAGANEM	ORAN
Fadjr	06:02	06:06	06:21	06:06	06:27	06:32	06:35
Dohr	12:34	12:39	12:53	12:44	13:00	13:05	13:08
Açr	15:08	15:14	15:27	15:30	15:36	15:41	15:45
Maghrib	17:30	17:36	17:49	17:52	17:58	18:03	18:07
Icha	18:56	19:01	19:15	19:13	19:23	19:28	19:31

LE JEUNE INDEPENDANT
N° 5979 – SAMEDI 25 RABIE AL THANI 1438
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	21°	10°
Oran	20°	9°
Constantine	19°	4°
Ouargla	21°	5°

L'AUTEUR A ÉTÉ ARRÊTÉ

Une tentative de vol de véhicules déjouée à Constantine

Une tentative de vol de voitures a été déjouée en début de semaine par une victime. Alertés, les policiers du 11e arrondissement de la sureté de wilaya de Constantine ont tendu une sourcière qui leur a permis en un temps record de mettre la main sur le voleur âgé de 24 ans.

LES FAITS : La victime, âgée de 53 ans, sortie prendre l'air, fut surprise de constater que son véhicule, un utilitaire de marque Renault garé quelques heures plus tôt devant son domicile, avait été déplacé. En se rapprochant de la fourgonnette, le propriétaire remarqua alors que la portière du côté du conducteur était entrouverte, avant de faire une autre découverte autrement plus surprenante, apprend-on auprès de la cellule de communication de la sureté de wilaya. En effet, le mécanisme de d'allumage était arraché et les fils complètement dénudés. Puis il fut attiré par un bruit de tentatives de mise en marche d'un véhicule, un autre utilitaire de marque Peugeot, garé quelques mètres plus loin et appartenant à un de ses voisins. En se rapprochant de la voiture en question, il fut surpris par la présence du voleur qui voulait s'emparer du véhicule en utilisant le même procédé. Pris de panique, l'intrus tenta alors de l'agresser à l'arme blanche, avant de prendre la fuite.



Se basant sur les témoignages collectés par l'entourage, l'intervention des agents du 11e arrondissement permettra quelques minutes plus tard de mettre la main sur l'individu. Arrêté, l'homme a été placé en garde à vue avant sa présentation en milieu de semaine devant la juridiction compétente.

Mercredi, le chef de la sureté de wilaya avait déclaré au cours d'une conférence de presse au siège de la sûreté au Coudiat, consacrée à la publication du bilan des activités de ses services en 2017, que la mise en place d'un pôle regroupant plusieurs wilayas touchées par le phénomène de vol de voitures était un moyen de lutter efficacement contre la hausse du phénomène, du fait, a-t-il dit, que les auteurs agissent de plus en plus en réseaux organisés dont les ramifications touchent toute la région est. Abdelkrim Ouabri avait donné le chiffre de 116 véhicules volés durant l'année 2017 au niveau de la capitale de l'Est, dont seules 49 ont été récupérés. Le premier responsable de la sûreté de Constantine avait précisé par ailleurs qu'un type particulier de véhicules était visé par les malfaiteurs, la marque coréenne Hyundai en l'occurrence, particulièrement l'Accent.

Amine B.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE SAHRAOUI

Appel à l'ONU au respect de ses résolutions

LES PARTICIPANTS à la Conférence internationale de solidarité avec le peuple sahraoui ont appelé l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Conseil de sécurité au respect des résolutions onusiennes, des droits de l'homme et de l'organisation d'un référendum qui garantit le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Les intervenants ont été unanimes, lors de cette conférence qui se tient actuellement dans le camp des réfugiés sahraouis Chahid El Hafed, à affirmer la nécessité d'unifier les points de vue autour du programme d'action au cours de l'année 2018, et ce, en vue de concrétiser les objectifs tracés en faveur de la cause sahraouie juste. Le président de la Coordination européenne de solidarité avec le peuple sahraoui, Pierre Galand, a indiqué : "Nous ne relâcherons pas nos efforts tant que le peuple sahraoui est privé de ses droits, tant que ses richesses naturelles sont pillées et ses libertés violées ".



Pour sa part, le président de la commission des Affaires étrangères au Parlement algérien, Abdelhamid Si Affif, a affirmé que "cette conférence internationale intervient dans une conjoncture cruciale et devrait donner une nouvelle et forte impulsion à la cause sahraouie, en incitant les gouvernements du monde ainsi que l'ONU à assumer leurs responsabilités" . Lors de la conférence, M. Si Affif a indiqué qu'"il est devenu nécessaire, voire très important à ce que le discours du Mouvement de solidarité internationale avec le peuple sahraoui soit unifié". Il a, en outre, ajouté que la priorité est "d'adopter une stratégie de communication efficace à travers les espaces qui nous sont accessibles, ainsi qu'à travers les médias, en tant que parlementaires ou défenseurs des droits de l'Homme".

Le Premier ministre sahraoui, Abdelkader Amar, a salué, lors de sa supervision des travaux de la Conférence internationale de solidarité avec le peuple sahraoui, les sacrifices et les efforts du mouvement de solidarité internationale avec le peuple sahraoui, en dépit des pressions subies.

La délégation algérienne participante, qui comprend un nombre de parlementaires ainsi que le président du comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui, Saïd El-Ayachi, est conduite par le président de la commission des Affaires étrangères, de la coopération et de la communauté à l'étranger à l'APN, Abdelhamid Si Affif.

H.B.

SUITE À UNE INSTRUCTION MINISTÉRIELLE

Le prêche du vendredi consacré à Yennayer

LE PRÊCHE de vendredi a été consacré à la célébration du 1er jour amazigh, Yennayer qui a été décrété par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, journée nationale chômée et payée. Dans une instruction envoyée par le Directeur des Affaires religieuses et des Wakfs les imams ont été instruits de consacrer la Khotba de vendredi à la "décision historique" du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, de déclarer Yennayer journée nationale chômée et payée. L'instruction transmise aux directions de wilaya des Affaires religieuses, mentionne que les imams doivent d'abord évoquer la décision historique du président de la République de faire du premier jour de Yennayer une journée nationale chômée et payée, tout en mettant l'accent sur l'impact de cette décision, laquelle consolidera l'unité nationale. Les imams sont aussi tenus de parler de l'identité nationale basée sur l'arabe, l'islam et tamazight. Les imams devaient aussi faire le lien avec la consolidation de l'unité nationale tout en relevant que l'amour du pays et de la patrie est une valeur défendue par le prophète Mohamed que le salut soit sur Lui. Les imams sont ainsi instruits de "mettre en valeur" cette décision ainsi que ses "grands efforts et son courage dans la promotion de tamazight".

S.N



IL DÉBARQUAIT D'UN VOL INTERNATIONAL

Arrestation d'un individu en possession d'une arme à feu

LES SERVICES de sûreté de la wilaya d'Oran, en collaboration avec les éléments de la police des frontières (PAF), ont arrêté jeudi dernier un individu qui arrivait par un vol international, en possession d'une arme à feu et de munitions, a-t-on appris hier auprès des sources sécuritaires concernées.L'arrestation de l'individu est survenue suite à l'exploitation d'informations précises reçues à la sûreté de wilaya, ce qui a permis la saisie d'une arme à feu, de 47 balles, en plus d'un taser (pistolet à impulsions électriques) et d'une montre équipée d'une caméra, a-t-on précisé de même source. L'accusé, âgé de 27 ans, fait l'objet d'une enquête pour éclaircir les circonstances de cette affaire, ont indiqué les mêmes sources sécuritaires.

T.R.

POLICE BÉJAÏA

2231 appels de secours reçus en décembre

AU MOINS 2231 appels téléphoniques ont été reçus par le service des moyens techniques de la sûreté de wilaya le mois de décembre dernier sur le numéro vert 15-48 le numéro de secours 17 et le numéro national 104, a-t-on appris de la cellule de communication et des relations publiques de la sûreté de wilaya. Il est relevé que pas moins de 357 appels étaient destinés à signaler des accidents et crimes au moment de leur déroulement, et aussi le signalement des tentatives d'atteinte aux biens publics ou privés et atteintes aux personnes. Selon notre source «719 communications téléphoniques ont été également reçues durant la même période et elle concernant des demandes des secours ou des interventions de la police». Par ailleurs, il fait part de 1154 appels reçus par des citoyens demandant des informations, orientations, ou l'intervention d'autres services comme la protection civile pendant des accidents de la route, accidents domestiques. «Ces statistiques démontre une fois de plus le degré de conscience du citoyen sur son implication voire sa participation à garantir sa sécurité et celle d'autrui», a souligné notre source.

N.B.